

PROCES VERBAL

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2008

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 19 Décembre 2008

**La séance est ouverte à 09 H 35
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SANMARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gerard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE

représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOUL - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur LE PRESIDENT. - Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte.

Chers collègues, vous comprendrez que je ne puisse débiter cet ultime Conseil de Communauté de l'année sans évoquer la décision du Conseil Général des Bouches-du-Rhône de soutenir activement l'économie départementale.

Par un vote à l'unanimité, les Conseillers Généraux ont approuvé la proposition qui leur était faite par le Président Guérini d'engager sans tarder un plan anticrise destiné à soutenir l'investissement. En effet, aux 550 M€ que le Département va inscrire à son budget 2009 au titre de l'investissement, le Conseil Général a décidé d'engager un plan quinquennal de 500 M€ dont la moitié est destinée à l'accompagnement des projets majeurs de notre collectivité.

Votée par tous les groupes politiques de l'assemblée départementale, cette importante mesure a été très largement développée par le Conseil Municipal de Marseille du 15 décembre. C'est donc avec une grande satisfaction que notre assemblée communautaire en prend acte aujourd'hui, et je voudrais en notre nom remercier le Président Jean-Nöel Guérini.

(Applaudissements)

Ces 250 M€ d'investissement sur 5 ans vont en effet permettre à notre collectivité de maintenir un niveau d'investissement suffisant malgré l'état de nos finances et permettre de moduler notre endettement par un moindre recours à l'emprunt. Bien sûr tout le monde comprendra que l'affectation par projet de cette contribution financière du Conseil Général se fera d'un commun accord avec le Président Guérini, les Maires de Marseille Provence Métropole et notamment bien entendu, le Maire de Marseille, puisque la Ville centre de notre collectivité est intéressée au premier chef par cette aide substantielle à l'investissement.

Nous sommes tous ici convaincus de la nécessité de mener des actions fortes et volontaristes pour continuer d'assurer le développement économique de notre espace communautaire à un moment où nous le savons, le bulletin météo de la conjoncture est tout sauf au beau fixe et les contraintes budgétaires s'imposent à nous avec force.

C'est dans cet esprit que nous devons aborder les décisions que nous aurons à prendre en 2009. Elles devront faire preuve d'équilibre et de responsabilité.

Voilà pourquoi nous demanderons à M. le Préfet de Région et je lui ai écrit personnellement hier, la prolongation de la durée de vie du centre d'Entressen où MPM apporte chaque jour ses déchets. Cette prolongation est nécessaire pour que, tirant les enseignements d'un audit attendu en février, nous puissions proposer en cohérence avec le plan départemental d'élimination des déchets que relance le Conseil Général, une solution globale et acceptable par tous du traitement des déchets qui tienne compte des paramètres liés au contrôle de la santé publique, mais aussi aux contraintes financières et juridiques qui sont les nôtres dans ce dossier.

Pour l'année 2009 qui s'annonce, nous ne manquons ni de besoins, ni de projets pour continuer résolument, malgré la crise qui semble hélas s'installer dans notre économie, à améliorer les conditions de vie de la population des 18 communes du territoire de Marseille Provence Métropole.

L'aide du Conseil Général permettra ainsi d'agir plus rapidement et plus efficacement sur plusieurs postes d'investissement. Pour m'en tenir à des dossiers marseillais, je pense notamment à la requalification de l'hyper centre du Vieux Port, du Cours Pierre Puget et à la création de lignes de bus en site propre pour répondre aux exigences du Plan Campus et à la restructuration plus équilibrée des transports en commun, tout cela dans la concertation bien entendu, la plus large, je le répète, avec les partenaires concernés.

Il est coutume chers collègues, au moment de Noël d'émettre des vœux. Qu'il me soit permis ce matin de souhaiter que dans des circonstances difficiles créées par la crise, nos actions en faveur de l'intérêt général soient guidées par la recherche de la plus grande efficacité et apportent le meilleur à nos concitoyens.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, en cette période de vœux, je rejoindrai votre démarche qui est de souhaiter à chacun et à chacune d'entre vous les meilleures choses pour ces périodes de fêtes. L'année prochaine, nous aurons l'occasion de rediscuter des sujets importants que vous avez abordés. Il est clair que nous avons essayé de mettre en place un mode de gestion, une gouvernance partagée depuis votre élection. Notre groupe a essayé tout le long de partager une démarche au service de nos concitoyens afin de trouver les meilleures solutions, les meilleures formules.

Mais il est clair aussi que s'il y a un certain nombre de dysfonctionnements, je suis intimement convaincu que nous arriverons l'année prochaine, à faire en sorte que les délais, les retards dans la préparation des dossiers, dans la présentation s'améliorent car ils ne sont aujourd'hui que des mises en œuvre et des essais pour faire en sorte que notre collectivité fonctionne parfaitement bien.

Vous avez salué la démarche du Conseil Général en ce qui concerne les annonces de ce plan quinquennal d'investissement comme une réponse historique à la crise. S'il est clair que dans une période de crise, nos groupes devraient participer à cette démarche du Conseil Général dans le cadre de l'intérêt général, nous ne pouvons que constater qu'il y a un énorme écart par rapport à ce qui a été promis aux Marseillais durant les municipales et ceci, hors période de crise. Donc, à une réponse historique, nous avons une réponse minimale. Pour autant, le moment n'est pas à la polémique.

Vous avez essayé dans votre présentation, Monsieur le Président, de tracer les perspectives pour 2009. Au cours du mois de février, nous aurons notre première plénière où nous aborderons, vous l'avez souligné, le problème des finances validé par un audit sur lequel nous avons travaillé. Nous aurons là aussi, des orientations budgétaires à mettre en place et dans le cadre des orientations budgétaires, j'espère que nous aurons la vision d'une réponse historique à la crise qui touche notre pays, notre département, notre région, notre Communauté Urbaine et non pas une annonce de plan quinquennal d'investissement qui est bien en deçà de ce que nous pouvons faire.

Pour mémoire, puisque certains soufflent sur les bancs, on avait bien dit, dans le cadre des transports puisque c'est un sujet important de la campagne, que le

programme du Président du Département des Bouches-du-Rhône était chiffré à près d'un milliard d'euros. On en est loin, tant s'en faut et ceci pour les transports.

Mais là n'est pas l'enjeu. Je souligne votre volonté avec celle du Président du Conseil Général de s'entendre avec les Maires qui ont été élus sur leur programme, de faire en sorte que ces investissements soient bâtis autour de leurs projets et de leur programme, programme validé par les concitoyens lors des dernières élections. C'est le sens de notre engagement commun au service de nos populations et je suis intimement convaincu qu'au-delà de nos différences, nous trouverons les solutions les plus adaptées pour que nous ne gaspillions pas un argent rare dans une période de crise. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur DIARD.- Monsieur le Président je souhaiterais intervenir.

Monsieur LE PRESIDENT.- Oui, Monsieur Diard. J'aimerais que chaque groupe s'exprime et qu'il n'y ait pas une multiplication d'orateurs.

Monsieur DIARD.- Mon intervention ne concerne pas le sujet de la crise, mais plutôt la deuxième partie de votre intervention à savoir le plan départemental d'élimination des déchets, Monsieur le Président. Je voudrais y revenir car je pense que c'est particulièrement important.

J'ai regardé, comme vous, la presse ces derniers jours et il y a des choses qu'on ne peut pas laisser passer. On ne peut pas Monsieur le Président, laisser dire, et je retourne du côté de Fos, que l'on propose la méthanisation comme alternative à la cogénération, c'est-à-dire à l'incinération. Ce n'est pas possible. C'est une totale ineptie. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'alternative à l'incinération, je dis simplement que la méthanisation ne peut pas être une alternative. Pour quelles raisons ? La méthanisation est un processus chimique complexe. Dans la méthanisation, je le redis et le répète, on ne peut qu'y intégrer les déchets fermentescibles et les déchets organiques. Cela signifie que vont à la méthanisation, les papiers, les déchets verts et les déchets alimentaires. Tout le reste, les plastiques etc., ne peuvent pas aller à la méthanisation.

Actuellement en France, moins de 10 entreprises font de la méthanisation. C'est un processus difficile. Beaucoup d'entreprises connaissent des difficultés en raison de mauvais tris, de plastiques, qui induisent des pannes de machine etc.

Donc, oui, on peut envisager des alternatives, mais dire que l'on va traiter 400 000 tonnes par méthanisation est une totale ineptie. La méthanisation n'est en aucun cas une alternative à l'incinération. C'est tout ce que je voulais rappeler. C'est important je pense.

Il y a un plan départemental d'élimination des déchets. Le processus de méthanisation est un processus qui existe, qui commence à fonctionner, mais en aucun cas, on ne peut mettre tous les déchets dans la méthanisation.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Diard, je crois que vous anticipez très largement sur le débat que nous aurons après l'audit. Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela, mais ce sont des sujets que l'on commence à connaître très bien.

Monsieur le Président Guérini, une dernière intervention et ensuite nous passerons à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur GUERINI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons débattu de la crise il y a quelques semaines de cela, je dirai que quelle que soit la place que nous occupons dans cette hémicycle, nous avons dressé le même constat : Marseille et les communes qui sont regroupées au sein de la Communauté Urbaine vont vivre malheureusement, des heures difficiles. Et pour moi, modestement, à ma place, je dis que la crise n'est pas encore arrivée, elle tape à nos portes et malheureusement, encore une fois, au mois de mars, elle sera d'une rare violence.

Dans ce contexte, face à la montée prévisible du chômage, face à la montée de la précarité, il n'est pas question d'attendre, de se croiser les bras. Notre devoir d'élu est d'agir rapidement, fortement et intelligemment.

La première réponse que nous devons utiliser, c'est l'investissement, un investissement qui ne doit jamais négliger en même temps – mais qui doit être complémentaire – la justice sociale nécessaire à Marseille et à toutes les communes de la Communauté Urbaine où un grand nombre de nos concitoyens vivent dans des conditions de précarité difficilement acceptables.

Parce que je veux agir contre la crise, j'ai proposé que le Conseil Général consacre un milliard d'euros pour aider à accompagner tous les habitants des Bouches-du-Rhône, pour soutenir l'économie, l'emploi car l'investissement, c'est la richesse, donc l'emploi. Cette politique volontariste, engagée sans augmentation des impôts locaux, est complétée par le vote d'une subvention exceptionnelle aux associations caritatives à hauteur de 600 000 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèveront à 530 M€ pour l'année 2009, s'y ajouteront les 500 M€ d'un plan quinquennal orienté vers les transports, les routes, le cadre de vie.

Je ne reviendrai pas ici sur les deux volets financiers qui structurent le plan quinquennal axé à part égale sur le Département et sur la Communauté Urbaine.

Ce plan, je le redis, est une arme anti-crise, un catalyseur, un accélérateur et un amplificateur de développement et de projets. Il s'agit, dois-je le préciser, de nouveaux projets. Je dis bien 'de nouveaux projets' qui doivent stimuler le développement et renforcer l'attractivité de notre agglomération et de ce département dont les destins sont indissociablement liés.

Ces projets, j'entends en discuter très vite avec l'ensemble des Maires de la Communauté Urbaine, et M. Gaudin, c'est normal. Je dis à l'ensemble des Maires que je les recevrai début janvier pour en discuter et évidemment, avec vous Président Caselli, dans le cadre, Messieurs et Madame les Maires, Monsieur le Président, d'un dialogue respectueux et responsable. J'insiste sur ces mots « respectueux et responsable ». Il n'est plus question de réveiller de vieilles polémiques car le temps des élections est derrière nous et chacun aujourd'hui doit en prendre conscience. En ce qui me concerne, je ne répondrai en aucun cas à toutes les interpellations qui n'intéresseraient en définitif qu'un tout petit microcosme politique.

Bien sûr, il n'est pas question, mes chers collègues, de tirer un trait sur ce qui nous sépare. C'est normal, c'est la démocratie. Mais nous devons faire preuve de discernement, de clairvoyance et d'imagination. Face à la crise, l'heure est à la mobilisation, à l'action, au mouvement. Cette action doit être forte et ciblée, audacieuse et cohérente, dynamique et novatrice.

Nous avons prouvé en défendant notre ville pour le titre de Capitale Européenne de la Culture, qu'ensemble, nous gagnons. Nous ferons de ce rendez-vous une réussite, et si nous continuons à travailler ensemble, en bonne harmonie, dans le respect de tout ceux qui soutiennent cette belle idée, c'est de la force de partenariat mobilisateur que dépendra le sauvetage – je dis bien le sauvetage et non la création – des emplois d'aujourd'hui et c'est de cette force que naîtront les emplois de demain.

C'est la force de nos réalisations qui dégagera les chemins de l'avenir. Je crois très simplement et très sincèrement que nos concitoyens demandent, pire mes chers collègues, je crois qu'ils exigent de notre part que nous allions dans ce sens. Il est essentiel que chacun prenne une part active à cette mobilisation vitale pour tous les Marseillais, pour tous les habitants de notre Communauté Urbaine.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Président. Nous passons à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 1^{er} DECEMBRE 2008

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 1^{er} décembre 2008. Elles ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2008

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation le procès verbal de la séance du 1^{er} décembre 2008. S'il n'y a aucune observation, il est considéré comme adopté.

Le procès verbal de la séance du 1^{er} décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission « Fonctionnement de la Communauté Urbaine » s'est réunie le 15 décembre 2008, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ces travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission s'est bien réunie. L'ensemble des rapports a été approuvé avec un avis favorable de la Commission. Deux rapports ont fait l'objet de réserve de vote de la part du groupe UPAC. Ce sont les rapports qui concerne la décision modificative n°2 et les dépenses d'investissement à effectuer avant le vote du budget principal 2009.

FCT 001-19/12/08 CC - Approbation des tarifs 2009 des documents communiqués au public

DUFH 08/2093/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

FCT 002-19/12/08 CC - Elections professionnelles - Versement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

DGRH 08/2101/CC

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 003-19/12/08 CC - Dispositif d'action sociale pour le personnel de Marseille Provence Métropole - Approbation d'un avenant à la convention avec le Comité d'Action Sociale pour l'exercice 2009

DGRH 08/2107/CC

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 004-19/12/08 CC - Accueil de stagiaires et détermination de la gratification

DGRH 08/2161/CC

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 005-19/12/08 CC - Ecrêtement et réversion d'une indemnité d'él

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, chers collègues, je me saisis de ce rapport concernant les indemnités de certains élus pour faire mon intervention.

Comme vous le savez, la mairie de Marseille, le Conseil Général, le Conseil Régional et notre collectivité ont décidé d'annuler les cérémonies officielles de vœux pour le nouvel an en versant les sommes prévues à l'organisation de ces manifestations, à des associations caritatives ou ayant comme objectif de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables. Cette volonté commune ne peut être que louable, même si les entreprises et leurs salariés, qui bénéficiaient de ces contrats, enregistreront inéluctablement un manque à gagner.

En période de crise, il faut bien évidemment aider les plus démunis, les plus défavorisés, mais il faut veiller aussi à soutenir ceux qui créent ou ceux qui maintiennent des emplois.

Face à cette crise qui commence tout juste à frapper à notre porte, notre devoir est d'être aux côtés des personnes en difficulté, en détresse, seules, en grande souffrance. La noblesse de notre fonction, dans le souci de l'intérêt collectif, nous oblige à agir et à accompagner ceux de nos concitoyens qui subissent de plein fouet cette crise économique et sociale. Notre devoir d'él est de nous impliquer pleinement et durablement aux côtés de ceux qui vivent dans la précarité et qui sont les plus touchés par cette crise.

Nos concitoyens attendent de leurs élus qu'ils s'engagent à fond, qu'ils soient en première ligne face à cette crise mondiale, qu'ils soient à leurs côtés et qu'ils mènent des actions fortes, même si elles doivent être symboliques.

En cette période de fin d'année, ne faudrait-il pas dépasser notre fonction pour puiser dans notre âme, dans ce que nous sommes avant tout, c'est-à-dire des êtres humains ?

Ne faudrait-il pas faire plus, ne faudrait-il pas faire mieux ?

Aussi, Monsieur le Président, mes chers collègues et à titre personnel, je propose à notre assemblée que chaque élu communautaire reverse à des associations caritatives de proximité qui se trouvent sur notre territoire, 10% de son indemnité mensuelle du mois de janvier prochain.

Ce geste de solidarité que je vous demande de faire dépasse largement les clivages politiques. Il nous permet d'afficher une volonté commune et d'atténuer au mieux, les difficultés rencontrées par les plus vulnérables. Si notre assemblée devait retenir cette proposition, je suis persuadé que d'autres collectivités territoriales suivraient notre exemple et nous aurions réussi à mobiliser d'autres élus pour faire face aux conséquences désastreuses de cette crise. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 006-19/12/08 CC - Budget annexe de l'Assainissement - Harmonisation de l'inventaire du patrimoine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et de l'état de l'actif du comptable

DBU 08/2211/CC

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de l'harmonisation de l'inventaire dans le budget annexe de l'assainissement du patrimoine de la Communauté Urbaine avec l'état comptable. La Commission s'est prononcée favorablement sur cette délibération.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 007-19/12/08 CC - Paiement à l'AGAM et à la RTM d'acomptes sur la subvention de fonctionnement et d'équipement de 2009.

DBU 08/2195/CC

Monsieur GIORGI.- Les sommes sont inscrites au budget 2009. Aucune observation n'a été faite de la part des membres de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Pagliuca ne participe pas au vote

FCT 008-19/12/08 CC - Budget Communautaire 2008 - Décision Modificative n°2

DBU 08/2199/CC

Monsieur GIORGI.- L'inventaire a été donné sur une note annexe. Ce sont des transferts de crédits qui n'appellent pas de commentaires particuliers.

Avis favorable de la Commission.

Monsieur MUSELIER.- Notre groupe avait réservé son vote sur le rapport et le suivant. Il s'agit d'une décision modificative. Comme pour la décision n°1 pour laquelle nous avons voté pour, il ne s'agit que d'ajustements donc en ce qui concerne ce rapport et le suivant, nous voterons de façon favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 009-19/12/08 CC - Dépenses d'investissements à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2009.

DBU 08/2197/CC

Monsieur GIORGI.- Ce sont les dépenses d'investissement que l'on inscrit d'ores et déjà dans le cadre de la loi, c'est-à-dire dans la limite du quart des crédits ouverts pour 2008 et sans attendre le vote du budget prochain.

Pas d'intervention particulière de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 010-19/12/08 CC - Dispositions modificatives relatives au régime indemnitaire des agents de la Communauté Urbaine pour l'année 2009

DGRH 08/2237/CC

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Allouch, la Commission « Développer l'économie et servir l'emploi » s'est réunie le 12 décembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu ?

Monsieur ALLOUCH.- Monsieur le Président, chers collègues, la Commission s'est réunie vendredi dernier et a travaillé sur l'ensemble des dossiers qui ont été présentés. Il y a eu tout un ensemble de rapports qui concernait les financements européens et bien entendu, après débats et discussions sur les initiatives qui ont pu être les nôtres depuis deux ou trois ans dans cette Communauté Urbaine, nous avons adopté l'ensemble de ces rapports à l'unanimité. Et si vous me permettez, Monsieur le Président, j'interviendrai à l'occasion des rapports concernant le FEDER.

DEV 001-19/12/08 CC - Concession d'aménagement n°97/579 "Les Rizeries" à Marseille (14ème arrondissement) - Prolongation de la durée - Approbation de l'avenant n°5.

DDEAI 08/1970/CC

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 002-19/12/08 CC - Convention de concession d'aménagement n°98/249 "Saint Marcel / La Valbarelle" à Marseille (11ème arrdt)- Approbation

du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007. Approbation de l'avenant n°6.

DDEAI 08/2062/CC

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur PAYAN.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

La présente délibération évoque un projet important pour notre territoire: celui de la concession d'aménagement de Saint Marcel/La Valbarelle, dans le 11^{ème} arrondissement.

Cette concession d'aménagement de 1998, confiée à Marseille Aménagement, a, vous le savez, été totalement transférée au concédant Marseille Provence Métropole, dans le cadre du transfert de compétences, en avril 2001.

Je le crois ce matin, l'ensemble des élus peut aujourd'hui se réjouir de l'avancée de ce dossier à un double titre.

D'une part, parce que l'on a été capable de trouver un opérateur apte à réhabiliter les bâtiments qui composent cet ensemble, plutôt d'ailleurs que de démolir les bâtiments et de vendre les terrains, évitant ainsi une opération de promotion immobilière de plus. Nous avons su faire preuve, Monsieur le Président, d'un sens aigu du service public. Et d'autre part, parce que la Communauté Urbaine a su y affirmer pleinement sa maîtrise du choix de l'appropriation.

La question de la maîtrise de ces projets d'aménagement est en effet au cœur de nos préoccupations en cohérence avec nos objectifs de développement économique.

Pour mémoire, la volonté première qui a présidé à l'aménagement de cette zone de plus de 5 hectares « Saint Marcel/La Valbarelle » était de garantir la revitalisation d'un site dédié aux petites entreprises et à vocation purement économique.

Grâce au pilotage de MPM, la remise en cause du projet de démolition, puis de vente de cet espace, a été actée.

Permettez-moi de noter au passage, qu'en cette période budgétaire contrainte, cette opération nous permet aujourd'hui de réaliser une économie substantielle, en diminuant de 705 166 euros le montant de la participation d'équilibre de la Communauté Urbaine pour cette opération.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous connaissons le contexte de rareté du foncier qui est le nôtre et nous mesurons combien ce foncier est précieux, et combien il nous incombe en responsabilité d'en garantir une gestion maîtrisée et responsable pour l'ensemble de nos concitoyens.

La fonction économique est plus efficace encore lorsqu'elle s'opère au cœur même de la ville. Aussi, il est essentiel de pouvoir disposer d'espaces comme celui-ci pour des entreprises dont l'attractivité est précisément d'être au cœur de la ville.

De surcroît, les activités qui y seront développées seront directement rattachées à ses habitants et ne seront pas que des bureaux dédiés au tertiaire, forts utiles au demeurant, mais en nombre déjà important à Marseille, ou encore, des zones commerciales, elles aussi déjà bien implantées.

En votant aujourd'hui cette délibération, il s'agit non seulement d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité faisant état du trop perçu qui sera remboursé à la Communauté Urbaine, mais aussi de valider l'avenant qui en résulte.

Avec l'accord de cession de réhabilitation qui est dernièrement intervenu, nous donnerons en 2009 les moyens à « Saint Marcel-La Valbarelle » de ses réussites économiques futures pour notre agglomération et pour notre Communauté Urbaine.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir après l'intervention qui a été faite par notre collègue M. Payan. Elle acte effectivement les travaux qui ont été réalisés sur la zone de « Saint Marcel-La Valbarelle » depuis une dizaine d'années déjà. Vous savez ces terrains étaient des friches industrielles laissées par de grandes entreprises, notamment pour citer l'entreprise principale : Titan Coder ou Saint Marcel Ferroviaire. Dans le cadre des contrats de concession signés avec Marseille Aménagement, d'importants travaux ont été réalisés.

Je me réjouis particulièrement que cette politique, qui avait déjà été engagée par la Ville de Marseille à l'époque, puisse être poursuivie. Elle a permis la mise en valeur de friches industrielles, l'implantation d'entreprises de qualité orientées vers le tertiaire ou le tertiaire supérieur et la création de nombreux emplois.

Pour ma part, il est évident que sur un rapport comme celui-ci, je ne peux qu'approuver les propos de notre collègue. Notre groupe votera ce rapport.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 003-19/12/08 CC - Programme opérationnel FEDER 4-1 - Structuration d'un réseau associatif inter-entreprises dans les quartiers Nord de Marseille - volet 1 - Subvention accordée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

DDEAIAG 08/2061/CC

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 004-19/12/08 CC - Programme opérationnel FEDER 4-1 - Structuration d'un réseau associatif inter-entreprises dans les quartiers Nord de Marseille - Subvention accordée à l'association Arnavant en faveur de l'emploi local et de l'entrepreneuriat.

DDEAIAG 08/2076/CC

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 005-19/12/08 CC - Programme opérationnel FEDER 4-1 - Structuration d'un réseau associatif inter-entreprises dans les quartiers Nord de Marseille - Subvention accordée à l'association Entrepreneurs de la Zone Franche (EZF) en faveur de l'emploi local, de l'insertion sociale et professionnelle.

DDEAIAG 08/2097/CC

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 006-19/12/08 CC - Programme Opérationnel FEDER et FSE Compétitivité et Emploi 2007-2013. Subvention Globale FEDER gérée par MPM dans le cadre de son projet Axe 4.1 "une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles" Demande de subvention FEDER présentée par huit structures pour des opérations entrant dans le cadre du projet MPM - Attribution de subvention FEDER.

DGDE 08/2202/CC

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable également.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 007-19/12/08 CC - Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes et approbation d'une convention

DDEAI 08/1889/CC

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable également.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 008-19/12/08 CC - Zone d'Aménagement Concerté des Florides - Communes de Marignane et de Gignac-la-Nerthe - Approbation du dossier de réalisation

Monsieur TEISSIER.- Je voudrais rapidement dire un mot sur cette zone des Florides pour l'information de nos collègues. Cette zone a une surface de 600 000 m². C'est une opération qui avait été enclenchée, comme les quatre autres d'ailleurs, par la précédente majorité et qui aujourd'hui arrivent à point nommé puisqu'elles permettront de pouvoir gérer 250 000 m² de SHON ce qui est tout à fait remarquable dans un contexte de raréfaction du foncier sur l'ensemble de notre Communauté Urbaine. Je crois que c'est très important.

Je voudrais également faire savoir que les preneurs sont déjà là. Goodman va investir pour loger une société marseillaise bien connue qui s'appelle Daher. Derrière cela, il faut savoir que c'est une opération industrielle qui va venir là pour faire de la maintenance aéronautique autour du pôle de Marignane et d'Eurocopter. Eurocopter viendra également s'installer sur cette ZAC des Florides. Nous investissons, mais c'est de l'investissement productif et nous allons dans le bon sens car comme le disait le Président Guérini, en créant de l'économie, nous créons de la richesse.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Teissier. Je vous confirme d'ailleurs, sous l'autorité de M. le Maire de Marignane, que nous avons reçu une lettre d'engagement ferme de la société Daher qui s'installe sur 12 hectares dans la zone des Florides. Cela a été une négociation longue, compliquée et difficile, mais je crois qu'elle est arrivée à terme maintenant puisque nous avons l'engagement ferme. Tout le pôle logistique d'Eurocopter sera également sur cette zone. C'est une belle réussite pour la Ville de Marignane et je m'en réjouis.

Monsieur ALLOUCH.- Sur les Florides, Monsieur le Président, je vous remercie de toute l'action que vous avez pu mener avec M. le Maire de Marignane. C'est dans le bureau du Maire de Marignane que l'ensemble des initiatives qui sont prises aujourd'hui par Daher, Goodman et Eurocopter ont été finalisées. C'est bien dans le cadre d'une négociation qui a été à la fois courtoise mais en même temps sérieuse et difficile que nous avons abouti à une conclusion qui a été heureuse. Eurocopter nous a quand même fait attendre quelques semaines, mais ils ont finalement pris la décision et bien sûr la direction de la sagesse, en acceptant de venir s'installer sur des territoires que la Communauté Urbaine a mis à leur disposition.

Cela dit, Monsieur le Président, je voulais intervenir au sujet des rapports FEDER qui ont été adoptés à l'unanimité par notre Commission et je voulais intervenir aussi sur les zones franches urbaines.

Monsieur Le président, mes chers collègues, Aujourd'hui des délibérations relatives aux subventions accordées dans le cadre des programmes FEDER et FSE vous ont été présentées.

Elles concernent des mesures en faveur de l'emploi, de l'entreprise, et de l'insertion sociale et professionnelle, en direction des espaces urbains sensibles.

Je souhaiterais évoquer avec vous la question de nos espaces urbains, et particulièrement les plus fragiles.

Les délibérations présentées à notre assemblée aujourd'hui sont allées dans le bon sens. Elles s'inscrivent dans le droit fil des objectifs de compétitivité et

d'emploi affichés dans le cadre de la stratégie européenne en lien avec une volonté forte de cohésion sociale et de développement durable.

Dans notre région, pour mémoire, l'enveloppe allouée par les fonds FEDER /FSE se monte à près de 521 millions d'euros pour la période 2007-2013.

La Charte de Leipzig soutient dans un premier volet des principes qui doivent animer les politiques urbaines de l'Europe au 21^{ème} siècle.

Le second volet lui concerne directement, les quartiers en difficulté, nos quartiers, qui s'inscrivent dans cette dynamique « Espoir banlieues » au plan national.

Or, contre toute logique, le Projet de loi de finances 2009 dans son article 82, au chapitre « Ville et logement », revient complètement sur les fondements des avantages octroyés aux entrepreneurs qui choisissent de s'installer dans les zones franches urbaines.

En deux mots : l'Etat revient sur sa parole.

A Marseille, on le sait, deux zones franches ont permis la création de plus de 12 000 emplois et l'implantation de 2800 établissements. Cette politique a ainsi contribué à ce que le chômage recule davantage là, que dans le reste de la ville.

Alors même que le dispositif d'exonération des charges sociales devait courir jusqu'au 31 décembre 2011, l'article 82 remet en cause les avantages attribués aux entreprises qui s'installent dans ces zones en grande difficulté socio-économique.

C'est non seulement revenir sur des engagements nationaux, mais aussi faire fi des engagements européens réitérés lors du Forum des Villes des 2 et 3 décembre derniers à Montpellier.

A cette occasion, Mmes Boutin et Amara ont rappelé leur attachement à cette Charte de Leipzig et à l'une de ses matrices : réinscrire les quartiers en difficulté dans la ville via leur restructuration et leur requalification, le renforcement de leur tissu économique local, et leur désenclavement.

Aujourd'hui, on vient de remettre en cause ce formidable élan reconnu par tous et la philosophie qui a animé depuis le début le législateur sur les zones franches urbaines.

« Les promesses n'engagent que ce qui les écoute » dit-on. Ce cynisme, le gouvernement actuel nous en donne chaque jour la traduction en actes, souvent dans la schizophrénie la plus totale.

Cependant, l'heure n'est pas à la polémique, même si nos concitoyens en pâtissent.

Je tiens en effet à saluer le travail de nos élus parlementaires, qui à l'Assemblée Nationale, avec Sylvie Andrieux, ou au sénat, avec la très belle intervention de Samia Ghali soutenue et portée par Jean-Noel Guérini et avec Jean-Claude Gaudin, ont tenté faire adopter un amendement qui a enclenché une procédure de navette entre les deux assemblées ce lundi. On en connaît le résultat aujourd'hui.

En effet, supprimer l'exonération pour les salaires supérieurs à 140 % du SMIC :

- c'est remettre en cause un dispositif établi, un dispositif social et partenarial qui a fait ses preuves,

- c'est reconnaître que ces territoires ne peuvent accueillir que des entreprises et des emplois très peu qualifiés,

- c'est renoncer au grand principe de cohésion sociale basé sur la mixité des emplois ainsi qu'à l'interpénétration entre les couches laborieuses de la cité.

En ces temps de crise même les projets justement défendus dans l'intérêt de tous, par tous, au delà de nos clivages politiques, montrent combien il est difficile de changer les politiques qui oublient le sens des valeurs et nous font retomber dans des démarches spoliatrices, cyniquement financières.

Monsieur le Président, j'ai déjà une première mauvaise nouvelle, deux représentants du groupe Nexity ont été reçus hier après midi par nos services. Ils venaient participer à la dynamique que je décrivais précédemment, notamment du développement des territoires ZFU. Informés de la décision maintenant l'article 82 de la Loi des finances 2009, ils se sont retirés. Je suis navré de cela. En tout état de cause, la responsabilité en incombe à ceux qui nous dirigent.

(Applaudissements)

Monsieur AMIRATY.- Monsieur le Président, je souhaite dire au nom du groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole que cette délibération nous apporte vraiment toute satisfaction dans la mesure où lorsqu'on investit pour le développement économique, on crée l'emploi. C'est une lapalissade, mais vous savez que M. De Lapalisse était un homme de bon sens.

Alors il faut rappeler que cela aussi a du sens pour Marseille Provence Métropole et nous savons de plus que nous sommes dans un contexte, le Président Guérini le disait tout à l'heure, où les effets de la crise vont vraiment se faire ressentir dans notre région avec un effet retard de quelques mois. Donc toutes les politiques qui créeront de l'emploi seront particulièrement les bienvenues dans les temps à venir.

Satisfaction aussi dans la mesure où l'investissement de notre collectivité dans ce domaine économique va générer à terme des recettes fiscales. Je pense que nous serons tous d'accord pour dire qu'il est très important de donner la priorité aux opérations qui créeront de la recette, même si nous savons qu'il est plus facile de demander l'engagement de dépenses que de réfléchir à l'amélioration de nos recettes.

Cette opération de la ZAC des Florides est donc indispensable pour les raisons que je viens d'indiquer, mais aussi parce qu'elle contribue à amorcer une zone à vocation économique plus large englobant dans le futur les zones situées à Gignac-la-Nerthe, Ensues-la-Redonne et Châteauneuf-les-Martigues.

En réalité, nous sommes sur la construction d'une grande plate-forme économique sur le Nord-Ouest de la Communauté Urbaine et nous nous félicitons enfin, après tant d'années, (je rappelle que c'est un dossier qui dure depuis des décennies) que cette délibération soit à l'ordre du jour.

Cependant, si l'on considère que nous sommes en train de créer cette grande zone économique de Nord-Ouest, il nous faudra aller plus loin encore et travailler rapidement sur les extensions sur Ensues-la-Redonne et Châteauneuf-les-

Martigues (avec la ZAC des Aiguilles à Ensues-la-Redonne, le dossier est en cours, il été soumis en délibération dans cette assemblée) mais aussi sur Gignac-la-Nerthe et je sais compter sur votre engagement en ce sens, Monsieur le Président.

La réflexion devra prendre en compte des critères environnementaux, ainsi que la délicate question de la desserte de ces zones et sur ce point, je félicite M. Burroni, nouveau délégué aux routes au Conseil Général, pour sa récente nomination. Car parler dessertes, c'est parler routes, et parler routes, c'est parler Conseil Général, c'est évoquer aussi le trafic routier avec ses impacts sur l'environnement.

Ce que je souhaite, à titre personnel cette fois-ci, mais je sais que les Maires y sont aussi favorables, c'est que la sortie n°7 de l'A55 qui traverse la commune de Gignac-la-Nerthe pour desservir cette nouvelle zone économique, qui est portée à l'ordre du jour aujourd'hui, soit évitée et c'est possible. Nous souhaitons que l'on complète l'échangeur autoroutier à la hauteur de la RD9 et là, c'est l'engagement de l'Etat qui peut nous donner satisfaction, par une sortie dans le sens Marseille / Fos. D'ailleurs, je pense de l'enquête publique nous éclairera davantage sur ce sujet car beaucoup de nos administrés vont se manifester en ce sens. Cela ne doit pas empêcher que ce dossier soit très vite une réussite car déjà des entreprises attendent et d'autre part, vous en conviendrez, nous avons plus que jamais besoin d'argent pour redresser les financements. La taxe professionnelle est une recette incontournable que nous devons impérativement porter à la hausse, non pas en terme de taux, mais en terme de volume.

Je vous remercie.

Madame BOYER.- Monsieur le Président, chers collègues, je voulais revenir sur l'intervention relative aux ZFU et faire un bref rappel historique.

Tout d'abord, souvenons-nous en, le créateur des ZFU est Jean-Claude Gaudin. C'est Jean-Claude Gaudin, quand il était Ministre, qui a créé ces zones franches urbaines. Nous sommes une des rares de ville de France à en posséder deux. Si je me souviens bien, même si à cette époque je ne faisais pas de politique, les personnes qui les défendent si ardemment aujourd'hui et qui soulignent leurs succès, n'ont pas soutenu l'action du Maire de Marseille et du Ministre qu'il était.

(Applaudissements)

C'est le premier point, mais peu importe, aujourd'hui, c'est un succès. C'est un succès pour Marseille, c'est un succès qui est inégal en France car si l'on peut dire que cela fonctionne bien à Marseille, on ne peut pas dire que les ZFU fonctionnent partout de la même façon sur l'ensemble du territoire.

Je ferai un rappel des faits. Le 13 novembre, j'étais à l'Assemblée porteur d'un amendement signé par Roland Blum, Renaud Muselier, Guy Teissier, Dominique Tian, Jean Roatta et moi-même pour demander effectivement la suppression de l'article 82 qui modifiait la réglementation des ZFU.

Effectivement, je me suis sentie bien seule dans cette nuit du 13 novembre dans l'hémicycle, seule Marseillaise à défendre les ZFU. J'aurais bien aimé que d'autres collègues soient présents puisque très rapidement, la mobilisation s'est faite autour du Sénat et là je voudrais saluer l'action des Sénateurs, bien évidemment de Jean-Claude Gaudin et de Samia Ghali qui a eu, je crois, son

baptême du feu à cette occasion pour défendre le modèle marseillais des ZFU au sein de la Haute Assemblée.

Ensuite, nous nous sommes mobilisés sur le terrain dans le cadre d'une conférence de presse avec les entrepreneurs pour défendre ce modèle. Et chacun pour ce qui nous concerne, nous sommes intervenus pour défendre ces ZFU telles que nous les connaissons à Marseille, auprès des membres de la CNP, la Commission Mixte Paritaire, qui est composée de membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat de Gauche comme de Droite, puisque le Président de la Commission des Finances est M. Didier Migaud, un Socialiste.

Nous avons obtenu des modifications par rapport à la suppression brutale que nous refusons puisque aujourd'hui, même si nous ne sommes pas totalement satisfaits de ce qui s'est passé, nous allons continuer à nous battre prochainement pour que les choses reviennent à ce qu'elles étaient. Nous avons quand même obtenu un retrait en sifflet de certains dispositifs d'une part, mais surtout, la prolongation du dispositif au-delà des délais et notamment pour les bas salaires. En période de crise, je pense que c'est quand même un succès qu'il faut souligner.

Je voudrais conclure sur le fait qu'il faut revoir effectivement le système des ZFU aujourd'hui, et l'améliorer. Il faut continuer à promouvoir le modèle marseillais qui fonctionne, qui a créé des milliers d'emplois, qui a fait en sorte que ces quartiers attirent des entreprises de qualité et continuent à vivre même au-delà des avantages dont elles bénéficient. Et je voudrais souligner l'action de mes collègues et le soutien que nous nous sommes mutuellement apportés puisque nous travaillons pour l'intérêt général dans ce cadre-là, et j'espère que nous nous retrouverons encore ensemble pour continuer cette bataille pour les ZFU et essayer de faire en sorte de revenir sur certaines dispositions.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Force est de constater quand même que l'article est passé.

Madame BOYER.- Modifié largement !

Monsieur LE PRESIDENT.- Mais il est passé.

Monsieur GOMEZ.- Ce n'était pas prévu que j'intervienne, mais je voudrais juste faire une petite remarque. Je ne vais pas me lancer dans des débats, il y a pour l'instant des conseillers qui sont beaucoup plus à l'aise que moi. Je veux juste m'insurger contre quelque chose. On parle de débat marseillo-marseillais à chaque fois. Lorsque M. Christian Amiraty est intervenu sur quelque chose qui concerne Marignane, Gignac-la-Nerthe, la Communauté Urbaine et ses alentours, je regrette, mais je trouve inadmissible l'attitude de certains élus ici présents, marseillais et notamment à Droite...

(Tumultes)

Je dis ce que je pense et vous apprendrez à me connaître. Ils n'ont pas cessé d'intervenir, de se moquer complètement de ce que M. Amiraty était en train de dire. Vous m'excuserez, mais je trouve cela intolérable et je ne suis qu'un petit conseiller municipal d'opposition qui découvre, mais c'est un spectacle que vous donnez, que l'on donne au public qui est inadmissible. Ne vous étonnez pas ensuite, si toute la classe politique est mise dans le même sac.

Je tenais à le dire, c'est fait, merci Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Président, je n'avais pas prévu d'intervenir mais à ce point du débat, il faut quand même quelques rectificatifs. On peut être jeune parlementaire, mais on ne peut pas dire des choses qui ne sont pas.

Tout d'abord, s'agissant des zones franches, ici, les élus de tous bords et notamment dans la mairie du 13/14, se sont battus pour l'extension de la deuxième zone franche. Je salue d'ailleurs l'action du Maire de secteur Garo Hovsepian, de l'ensemble des élus et aussi de notre collègue Bernard Susini car c'est ensemble que nous avons œuvré et que nous avons obtenu l'extension de la deuxième zone franche. Donc je ne vois pas en quoi les uns et les autres peuvent tirer des conclusions d'opposition.

Par ailleurs, le travail parlementaire se fait par groupe et je dois dire qu'en siégeant à la Commission des Finances, les mêmes Parlementaires qui sont adossés au Président de la République et au Gouvernement et qui votent des deux mains le PLF, c'est-à-dire le Projet de Loi de Finances dernier, dans lequel il y a cet article 82, font semblant de ne pas faire une politique différente à Paris et à Marseille.

Quant au groupe socialiste, à l'initiative de notre rapporteur, Jean-Yves Le Bouillonnet, de notre collègue M. Pupponi, Maire de Sarcelles, mais également de Didier Migaud, qui a quand même la qualité de Président de la Commission des Finances, nous avons déposé communément, en groupe, un amendement pour lequel nous avons beaucoup guerroyé et qui a été balayé d'un revers de main à l'Assemblée Nationale. C'est vrai que c'est grâce à l'action conjointe de nos Parlementaires que les choses se sont faites.

Nous avons essayé, là encore, de faire un lobbying au niveau de la Commission Mixte Paritaire par la voix officielle de Didier Migaud qui a certes obtenu des atténuations mais qui n'est pas allé jusqu'au bout parce que c'était une véritable volonté gouvernementale et de l'ensemble de la majorité que de maintenir cet article 82.

Voilà ce que j'avais à dire et je remercie mon collègue Francis Allouch pour la qualité et la précision de son intervention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Je crois que tous les Parlementaires ont travaillé et personne ne doit se renvoyer la balle. Force est de constater que le Gouvernement n'a pas suivi.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 009-19/12/08 CC - Zone d'Aménagement Concerté des Florides à Marignane. Demande d'ouverture conjointe de l'enquête d'utilité publique et de l'enquête parcellaire

DUFHOP 08/2168/CC

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 010-19/12/08 CC - Désignation d'un représentant de Marseille Provence Métropole au Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Marseille

DGDEDGA 08/2223/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature du Président de Marseille Provence Métropole pour siéger au Conseil de Développement. En effet, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a cette particularité de toutes les Communautés Urbaines qui ont une façade maritime qui fait que leur Président n'est pas, dans le cadre de la réforme, membre du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime, mais c'est le Maire de Marseille qui a été choisi. Donc, je pose ma candidature bien entendu au Conseil de Développement et je vous demande d'acter cette décision.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur MUSELIER.- Avec plaisir.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Muselier de votre condescendance.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission s'est réunie le 10 décembre 2008, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, chers collègues, quatre rapports techniques ont été approuvés à l'unanimité par la Commission.

Je voudrais simplement rappeler que pour le 4^{ème} rapport qui concerne Marignane et la zone économique dont on vient de parler, nous sommes partie intégrante de l'aménagement du territoire, nous sommes très heureux que le travail qui a été fait sur cette zone se développe, que le dispositif s'étende et s'étoffe. Cet aménagement du territoire est très important pour notre Communauté.

AEC 001-19/12/08 CC - Plan Local d'urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues - Engagement de la procédure de modification n°1

DUFHURBA 08/2180/CC

Monsieur MAGRO.- Concernant ce rapport, il n'y a pas de remarque particulière. C'est la même chose pour Sausset-les-Pins. Les deux rapports suivants concernent Marignane donc cela intègre le débat précédent.

Le rapport suivant correspond au retrait d'une délibération antérieure qui correspond à un certain nombre d'allers et retours entre la Communauté Urbaine, la commune de Marignane d'une part et l'Etat d'autre part, concernant la localisation de l'activité dont il a été question plusieurs fois ce matin.

Comme vient de le dire Claude Vallette, la délibération AEC 004-19/12/08 CC concerne le lancement du plan d'aménagement d'ensemble, l'outil financier qui vient compléter la procédure d'aménagement des ZAC avec notamment la question des participations financières. Il y aura probablement un débat sur les conséquences en terme d'amélioration des équipements publics au niveau de Marignane par rapport à la venue de 800 salariés sur ce site.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**AEC 002-19/12/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins.
Approbation de la révision**

DUFHURBA 08/2018/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 003-19/12/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marignane - Retrait de la délibération n° AEC 002-460/08/CC, relative à la procédure de modification n° 5.

DUFHURBA 08/2116/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 004-19/12/08 CC - Engagement d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble - Secteur des Florides à Marignane - Lancement d'une opération d'aménagement d'ensemble à vocation d'activités.

DUFHURBA 08/2091/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Samia Ghali, la Commission « Rénover et construire une ville solidaire » s'est réunie le 12 décembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux ?

Madame GHALI.- Monsieur le Président, ces trois rapports ont été adoptés à l'unanimité. Je voudrais intervenir sur les trois rapports pour indiquer l'ambition de la Communauté Urbaine en matière d'habitat et témoigner de notre volonté d'intensifier encore nos efforts dans ce domaine.

En effet, les attentes de nos concitoyens en matière de logements accessibles à tous sont fortes et chacun le reconnaît, les besoins restent immenses.

Je pense par ailleurs que nous serons tous d'accord pour admettre que l'évolution récente de la situation sociale et économique ne peut que nous conduire à accroître encore l'implication de la Communauté Urbaine dans la production de logements accessibles à tous, tout en proposant comme exigence de mieux répartir les logements sociaux sur l'ensemble des communes et sur l'ensemble des secteurs de Marseille. Il était tout d'abord important d'engager la démarche d'adaptation de notre programme local de l'habitat.

Je vous rappelle en effet que nous avons défini ensemble devant notre accord de coopération le 31 mai dernier, de nouvelles orientations en matière de politique du logement qu'il nous faut maintenant prendre en compte.

Par ailleurs, la loi DALO a défini de nouvelles obligations concernant l'article 55 de la loi SRU et l'hébergement d'urgence. Enfin, j'en parlais tout à l'heure, la conjoncture de cette fin d'année 2008 ne manque pas d'avoir des conséquences sur le marché du logement. Pour toutes ces raisons, il convient donc d'engager la démarche d'adaptation du PLH et c'est ce qui vous est proposé dans ce rapport.

Par ailleurs, vous savez que depuis 2006, MPM met en œuvre sur son territoire la délégation que lui a confiée l'Etat dans le cadre des aides à la pierre. Ces aides publiques déléguées concernent essentiellement la construction, l'acquisition, la réhabilitation des logements locatifs sociaux. Or, les secteurs classés en zone urbaine sensible et d'amélioration de l'habitat privé relèvent des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, l'ANAH. Cette convention de délégation prenait fin en 2008 et il était important que l'Etat accepte de nous la renouveler. C'est chose faite et je dois d'ailleurs dire ma satisfaction puisque après plusieurs réunions de travail, l'Etat a accepté de nous déléguer les aides à la pierre pour 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 2014, la fin de notre mandat. Cela nous permettra d'avoir une meilleure visibilité de notre action et du travail sur la durée.

La Communauté Urbaine continuera aussi à assurer le pilotage et les décisions en matière d'aide publique à l'habitat. Je vous rappelle qu'il s'agit d'enjeu important jusqu'en 2009. Les crédits s'élèveront à 12.3 M€ pour le logement social et à 7 M€ pour le parc privé.

Enfin, la Communauté Urbaine, soucieuse de soutenir l'activité économique et l'emploi sur le territoire et de développer l'offre de logement accessible à tous, a souhaité s'engager dans un programme exceptionnel d'acquisition en VEFA des 30 000 logements proposés par le Gouvernement.

L'avenant qui est proposé dans ce cadre au Conseil, définit un objectif de 660 logements locatifs sociaux supplémentaires, c'est-à-dire 450 sur Marseille et le reste sur l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine.

Ce programme exceptionnel sera bien sûr mis en œuvre en respectant les objectifs en matière de mixité sociale, de rééquilibrage territorial et bien sûr en

discussion et en partenariat avec les Maires de chaque commune pour qu'ils nous disent quelles sont leurs préoccupations et leurs priorités sur leur territoire.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues ce que je souhaitais dire sur un rapport qui témoigne de notre volonté collective de mener une politique cohérente et ambitieuse dans le domaine de l'habitat et du logement sur l'ensemble de notre territoire communautaire.

(Applaudissements)

Madame HADJ-CHIKH.- Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention portera aussi sur ce rapport, mais également sur les délibérations RNOV 003-19/12/08 CC et RNOV 004-19/12/08 CC qui délèguent à Marseille Provence Métropole la compétence en matière d'attribution d'aides publiques en faveur de l'habitat, autrement dit les moyens financiers que l'Etat nous délègue.

Mon intervention sera un peu longue puisqu'elle va porter sur trois rapports, c'est aussi la première fois que je prends la parole dans cet hémicycle pour mon premier mandat donc j'espère que je serai tout excusée et écoutée.

Quels constats pouvons-nous faire ?

Un des objectifs majeurs du PLH est de rétablir les conditions d'un parcours résidentiel pour tous.

A ce sujet, il y a quelques détails qui me préoccupent. Le prix moyen de vente des logements neufs livrés est de 3.700€ le m². Je crois qu'il y a là un petit souci d'accès lorsque l'on connaît les revenus moyens de nos concitoyens. Les loyers de l'ancien ont augmenté de 122 % en 5 ans. Les logements étudiants agréés et financés diminuent de moitié entre 2006 et 2007 et sont estimés à 276 logements pour 2008.

Pour caractériser le fossé entre ce bilan et l'objectif de départ du PLH, je tiens à vous rappeler simplement que 60% des foyers fiscaux de MPM sont éligibles au logement social et qu'il y a 46 000 étudiants sur notre territoire.

Si on rentre dans le détail, on s'aperçoit, qu'année après année, on est capable de chiffrer très exactement le nombre de logements neufs vendus sur le marché, donc livrés (3.120 pour l'année 2007). Mais pour ce qui concerne le logement social, on reste dans la catégorie "agréés et financés" (soit 1.970 pour 2007), sans annoncer aucun chiffre de logements sociaux livrés.

Aussi, on estime à quatre années minimum, le délai de livraison d'un projet locatif social, à partir du moment où la décision est prise ; alors que ce délai est de deux ans sur le marché du logement privé.

Cela étant dit, si nous avons bien entendu ce qui s'est dit en Commission : la DDE estime à 500, le nombre de livraisons de logements sociaux en 2007. Ce n'est pas mal, mais cela reste encore en deçà.

Ce qui veut dire qu'on en sera toujours à courir derrière les fameux 20%, quels que soient les efforts de réalisation tout à fait louables des communes de MPM. Car pendant ce temps-là, la demande de logements sociaux ne peut qu'augmenter sous le triple effet :

(Je ne pense pas dire n'importe quoi, c'est une analyse et je pense qu'elle est assez juste)

- Des jeunes qui souhaitent avoir leur propre logement
- Des nouveaux arrivants sur nos 18 communes
- Et surtout de l'écrasement des salaires et des revenus, de la précarité et de la pauvreté grandissantes

En fait, la vraie évaluation qui doit être faite chaque année, c'est le rapport évolutif entre la demande et l'offre de logements sociaux.

Et de ce point de vue, on évaluait entre 30 et 32.000 cette demande non satisfaite au moment de l'élaboration du PLH ; et aujourd'hui le chiffre de 34.000 a été évoqué en Commission.

Avec tout cela, il est surprenant de lire à la page 6 de la convention Etat-MPM 2009-2014, je cite : "ces bons résultats traduisent l'engagement fort de la Communauté Urbaine et de l'Etat sur le territoire de Marseille Provence Métropole pour répondre aux besoins en terme de logements sociaux..."

D'autant plus surprenant, qu'en matière de moyens financiers dégagés par l'Etat, on ne voit pas bien en quoi l'engagement s'est renforcé :

1) L'enveloppe logement social est prévue à la baisse de 2 M€/an sur les 6 ans à venir

2) L'enveloppe réhabilitation ANAH était de 15,2 M€ en 2006, elle se stabilise entre 7 et 8 M€ dans la convention 2009/2014. Je ne vois pas quel effort peut être fait dans ce cas.

3) Le total des deux enveloppes est donc passé de 21,9 M€ en 2006 à 19,3 M€ pour 2009 soit, -12%.

Autrement dit : on est des bons élèves, mais pas payés en retour.

Même avec le dispositif exceptionnel d'acquisition VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) qui réinjecte rétroactivement depuis 2006, 1,2 M€/an, cela ne fait pas le compte.

En conclusion, Monsieur le Président, le bilan annuel de la mise en œuvre du PLH, évoque à juste titre la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles orientations :

- Pour se conformer à la loi Dalo dans les 17 communes concernées de MPM

- Pour retravailler par commune et surtout par secteur de Marseille (comme nous l'avons acté tous ensemble dans le Contrat Communautaire Partagé du 31 mai 2008) les objectifs de construction de logements sociaux, afin de rattraper au plus tôt une offre minimum de 20% sur tous les arrondissements.

C'est plus qu'une urgence. Car le bilan 2007, après celui de 2006, démontre à quel point, ni les objectifs du PLH, ni les enveloppes de l'Etat qui vont avec dans le cadre de la délégation donnée à MPM, ne correspondent à la volonté de rétablir un parcours résidentiel pour tous.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Madame BERNASCONI.- Merci Monsieur le Président de me permettre de m'exprimer sur ce rapport n°25 et je souhaiterais notamment souligner le ton différent de Mme Ghali selon que ce rapport passe au Conseil Municipal où il a dû faire face à de grandes critiques de sa part, ou à la Communauté Urbaine où il devient un document intéressant sur lequel nous allons effectivement baser toute notre politique du logement pour les prochaines années.

Ce PLH est ambitieux. Il répondait à sa mise en oeuvre en 2006, à la nécessité absolue d'offrir à nos concitoyens le droit le plus élémentaire et fondamental qui soit : celui de se loger.

Avoir un toit, à notre époque, est souvent malheureusement devenu un luxe inaccessible à beaucoup. Il est de notre responsabilité d'élus que d'apporter des solutions au problème du logement. Ce PLH en est une, je suis heureuse que chacun le reconnaisse et je souhaiterais revenir sur des affirmations approximatives de vos amis politiques.

Ce PLH prévoit la construction de 6000 logements par an sur le territoire de la Communauté Urbaine, dont 20% de logements sociaux. Cet objectif a d'ailleurs été rappelé dans l'accord de coopération que nous avons tous signé en mai dernier.

S'agissant du bassin centre, qui comprend la Ville de Marseille, l'objectif de logements est de 5000. Grâce à l'action menée par Jean-Claude Gaudin et Renaud Muselier, cet objectif est tenu, sur le seul périmètre de Marseille intra-muros.

En effet, nous n'avons pas attendu la crise pour agir. Dès 2006, Marseille a lancé l'Engagement Municipal pour le Logement. Cet engagement vient d'être renforcé. Il vise à soutenir la production de logements de toutes gammes sur le territoire.

Concrètement, cela se traduit par :

- 5000 logements construits par an dont 1500 logements sociaux neufs
- 2000 logements requalifiés par an
- un dispositif d'aide à l'accession à la propriété à travers le chèque logement.

Cette politique volontariste est la réponse concrète que Marseille apporte à un problème que toutes les villes connaissent. Car il ne suffit pas de se lamenter sur la question du logement, ni de réclamer à cors et à cris toujours plus de logement social.

La réponse à ce problème est une réponse globale. Elle doit s'articuler autour de plusieurs axes : développer le logement social, mais aussi rénover l'habitat et faciliter l'accession à la propriété.

L'offre de logements doit répondre à toutes les catégories de population : urgence, social, prix maîtrisés. En d'autres termes, pour répondre au besoin de logements, il faut « de tout, partout et pour tous ». C'est ce que la Ville de Marseille a engagé, et c'est ce qu'elle entend poursuivre demain avec le soutien de la Communauté Urbaine, avec une offre de logements qui doit être répartie entre toutes les catégories et dans tous les arrondissements.

Je note, à ce sujet, que 57% des logements sociaux en cours seront livrés dans le centre ou dans les quartiers sud de la ville.

Monsieur le Président, nous sommes bien loin des affirmations démagogiques et mensongères de certains de vos amis politiques. Quand M. Mennucci utilise l'effondrement d'un immeuble vétuste pour prétendre que rien n'a été fait depuis 10 ans, il oublie que c'est Jean-Claude Gaudin et Renaud Muselier qui ont, par exemple, rénové la rue de la République et ses immeubles insalubres où sévissait le saturnisme.

(Tumultes)

Monsieur le Président, quand M. Mennucci prétend que la ville est vendue aux promoteurs, il oublie qu'il faut des promoteurs pour construire des logements pour les Marseillais. Il oublie aussi que c'est Jean-Claude Gaudin qui les oblige à proposer 30% de logements à moins de 2600 euros le mètre carré dans tous leurs programmes neufs.

Nous ne faisons pas que promettre et critiquer ; là où nous avons le pouvoir, nous agissons. Je viens de reprendre l'action de Jean-Claude Gaudin à Marseille, mais c'est également sous sa présidence que notre assemblée a voté ce PLH.

Enfin, je rappellerai quand même que c'est un Gouvernement UMP qui a rendu le droit au logement opposable. A l'inverse, Monsieur le Président, dans notre Communauté Urbaine, tout le monde ne partage pas cet engagement.

C'est bien une municipalité socialiste, Allauch, qui est en tête du tableau du déshonneur de la Fondation Abbé Pierre avec un taux de logement social d'à peine 2.6%.

Certes, certaines de nos communes ont des contraintes, notamment et il faut les entendre sur l'insuffisance de foncier, et atteindre les 20% imposés par la loi SRU est parfois long.

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- Un peu de silence, laissez l'oratrice s'exprimer.

Madame BERNASCONI.- Je vous disais donc que nous comprenons très bien que des certaines communes éprouvent des problèmes sur la question du foncier. Néanmoins, quand dans une commune, il y a 2.6% de logement sociaux et quand dans cette même commune aucun logement social n'a été construit en 5 ans, ce n'est plus un problème de foncier, Monsieur le Président, c'est une volonté politique, c'est un refus délibéré de construire des logements sociaux.

Ce double langage qui consiste à donner des leçons à Marseille et à fermer les yeux sur les autres n'est pas tenable. Surtout, il est inacceptable face à un problème qui touche tous les habitants de notre Communauté Urbaine. Avant de critiquer l'action des autres, on se doit d'être soi-même exemplaire.

En votant ce PLH, mes chers collègues, nous réaffirmerons l'engagement de notre institution d'offrir des réponses aux besoins en matière de logement. Nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour faire respecter cet engagement par vos amis politiques.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame GHALI.- Monsieur le Président, on voit bien que Mme Bernasconi n'a pas l'habitude de s'occuper de la question du logement puisqu'elle connaît très mal son dossier.

Je voudrais dire à Mme Bernasconi que oui, la Ville de Marseille a vendu, a donné, a bradé les terrains aux promoteurs.

(Brouhaha)

80% des logements doivent être construits par ces promoteurs et 80% des Marseillais ne peuvent pas y prétendre, Madame Bernasconi. La preuve en est qu'il a fallu que le Président de la République vienne vite à leur rescousse en proposant 30 000 logements à l'ANAH.

Vous voyez bien qu'il a fallu que votre Président de la République vienne vite à la rescousse de vos promoteurs à qui vous avez fait des cadeaux pour finalement leur faire ce cadeau des 660 logements notamment sur la Communauté Urbaine.

Alors, vous savez, Madame Bernasconi, quand on voit aujourd'hui la crise du logement, il faut avoir un peu de décence vis-à-vis des gens qui attendent. Cela fait des années que vous êtes à la tête de la Ville de Marseille et malheureusement, on voit encore des Marseillais qui n'ont toujours pas de logement et qui vivent dans des conditions indécentes. J'ai compris une chose : maintenant, je vais envoyer tous les demandeurs de logement chez vous.

(Brouhaha)

Monsieur le Président, comme je l'avais dit la dernière fois, je crois que tous les Maires de la Communauté Urbaine ont fait des efforts pour créer des logements sociaux dans leur commune. Toutes les communes ont fait des efforts et je tiens à les saluer.

Je demande tout simplement qu'à Marseille nous en fassions autant et que nous ne comptions pas seulement sur quelques arrondissements pour résorber le logement social. Et si vous avez bien écouté Madame Bernasconi, parce que ce n'était pas le cas au Conseil Municipal de Marseille et ce n'est encore pas le cas aujourd'hui, dans mon intervention, j'ai parlé de logements accessibles à tous. Peut-être qu'il faut parfois ouvrir vos oreilles et être plus attentive à vos collègues.

Sachez que nous continuerons, avec le Président Caselli, de mener à bien la question du logement, même si malheureusement, la crise tape à notre porte. Sachez que des constructeurs tapent à nos portes pour demander à la Communauté Urbaine de racheter leurs logements. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les habitants de la Communauté Urbaine et les Marseillais à avoir un logement.

Monsieur GUERINI.- Le problème du logement n'intéresse pas uniquement Marseille. Cela intéresse toutes les communes du département des Bouches-du-Rhône. Ce problème du logement, chers collègues, nous allons en débattre dans le cadre de l'Union des Maires. Il n'y a pas que le logement social. Il y a le logement intermédiaire, l'accession à la propriété.

Deux problématiques se posent. D'une part, il y a le problème du foncier, la maîtrise du foncier par les Maires qui est aujourd'hui d'une complexité absolue vu le coût du foncier. D'autre part, il y a un deuxième défi. Il y a un certain nombre de

parlementaires dans cet hémicycle et il faudra bien que l'on prenne une initiative à ce sujet. Nous allons en débattre dans le cadre de l'Union des Maires. Mes chers collègues, aujourd'hui lorsqu'on construit dans une commune une opération de 50 logements sociaux, il y a des contingents. Le Maire a à sa disposition trois ou quatre logements. Allez expliquer, mes chers collègues, à l'ensemble de vos concitoyens que le Maire n'a une autorité que sur trois, quatre ou cinq logements ! Il faut un débat à ce sujet. Je suis prêt à signer au Parlement, au Sénat, une initiative avec l'ensemble des Parlementaires qu'il y ait un amendement dans ce sens.

Le deuxième axe que nous allons soumettre au débat dans le cadre de l'Union des Maires, porte sur le contingent des familles difficiles. Nous sommes tous d'accord. Nous devons reloger en priorité les cas sociaux d'extrême fragilité sociale. Mais avant toute chose, il faut que les Maires de chaque ville et de chaque village qui rencontrent ces problèmes sociaux, puissent traiter, dans leur ville, les familles concernées et non pas avoir les cas sociaux d'autres communes.

Aujourd'hui, la problématique du logement ne doit pas être uniquement un débat politique. Je comprends, c'est la règle du jeu, mais ce problème du logement est le problème numéro un dans le département des Bouches-du-Rhône. Nul, mes chers collègues, n'a la réponse appropriée dans ses bancs, quelles que soient nos idées politiques, pour trouver des solutions immédiates.

Un dernier point, Madame si vous le permettez, je n'ai pas l'habitude d'interpeller mais que ce soit l'UMP ou les Socialistes au pouvoir, le Gouvernement, c'est le Gouvernement de la République et non pas d'un parti.

(Applaudissements)

Monsieur BLUM.- Un mot pour dépassionner le débat. En ce domaine, effectivement toutes les polémiques sur les promoteurs n'ont pas beaucoup d'intérêt. Je crois qu'en matière de logement, il faut de tout : il faut des logements en accession à la propriété, il faut des logements à loyers intermédiaires, il faut des logements sociaux. Dire qu'à Marseille, nous avons bradé les terrains aux promoteurs n'est pas vrai. Ils n'ont pas été donnés, Monsieur Mennucci, vous savez très bien que ce n'est pas vrai, vous êtes un homme trop raisonnable pour croire cela. Il y a des procédures, des demandes de fixation des prix par l'administration des domaines, c'est-à-dire par l'Etat. Nous n'avons pas le droit, pas plus la Ville de Marseille que n'importe quelle commune, de vendre en dessous du prix de l'administration des domaines. Cela a été fait. Il y a eu des concours, des appels d'offres et les terrains ont été vendus au prix du marché. Il y a eu des appels à candidatures. On ne va pas polémiquer sur les termes.

De toute façon, si vous souhaitez que demain, il n'y ait plus de promoteurs, peut-être qu'avec la crise, vos vœux seront exaucés et ce sont des milliers d'emplois qui seront perdus à la fois dans la promotion immobilière, à la fois dans les entreprises de gros œuvre et les sous-traitants. Et je crois qu'avec l'augmentation du chômage, nous pleurerons tous des larmes de sang.

Il faut de tout, du privé, du public. Je crois que c'est cela la raison.

Ensuite, un débat entre nous me paraît normal. Il y a certainement des systèmes à approfondir comme celui du pass-foncier pour que l'on puisse mieux gérer le foncier qui est un véritable problème dans toutes nos communes aujourd'hui, à Marseille comme ailleurs. Voyons cela avec calme et discernement, ce n'est pas la

peine de s'exciter sur un sujet qui est extrêmement grave et qui concerne tous nos concitoyens.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur BERNARDI.- Mon intervention sera succincte. Je dirai deux choses et cela vaut pour toutes les communes du département et de notre Communauté Urbaine. La première des choses, c'est que la transparence doit être totale. Il ne suffit pas que les ventes soient faites au prix des domaines, il faut que l'information et la possibilité d'encherir soient données à tous les promoteurs possibles et les ventes de gré à gré sont très désagréables dans ce domaine.

Deuxièmement, pour ce qui est du cas de Marseille, je noterai que pour ce qui est de votre Commission foncière, elle est monocolorée.

Monsieur MENNUCCI.- Depuis 13 ans.

(Brouhaha).

RNOV 001-19/12/08 CC - Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole - Bilan de la deuxième année de mise en oeuvre (2007) et nouvelles orientations

DUFHHPI 08/2081/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre de Mmes Palloix et Ortiz

Abstentions de Mme Bonifay et de MM. Croce et Lakdahr

RNOV 002-19/12/08 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ciotat - Approbation d'un avenant n°2 décrivant les engagements financiers de la Région

DUFHHPI 08/2068/CC

Monsieur SANMARCO.- Mes chers collègues, ce rapport a trait au Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans la commune de La Ciotat. C'est un rapport sur lequel aucun problème n'a été soulevé, il est le fruit d'une gestion assez ancienne et il va formaliser, c'est une bonne chose, l'implication officielle de la Région, ce qui n'avait pas été le cas jusque-là, même si la région avait déjà participé au financement.

Je voudrais profiter, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président de quelques minutes de l'attention de nos collègues pour intervenir sur les questions générales de politique de la ville qui est la délégation que vous m'avez confiée et qui ne pourrait, je le dis parce qu'un certain nombre d'insatisfactions s'expriment de là, se limiter à l'approbation de rapports de ce type. Nous en avons déjà eu trois ou quatre depuis le début notre mandature.

Une politique de la ville, ne saura se contenter de rapports au fil de l'eau sur lesquels un consensus qui ne signifierait rien d'autre que la bonne marche des services administratifs. En particulier, Monsieur le Président, la délégation que vous m'avez confiée implique explicitement tout ce qui a trait à l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine et donc, les financements afférents.

Bien sûr, la Communauté Urbaine ne se substituera pas aux communes qui restent maître de la définition du contenu de ces programmes, de leurs priorités. Mais la Communauté Urbaine finance en partie. Vous m'avez fait remarquer, Monsieur le Président lorsque vous m'avez confié cette délégation, que la Communauté Urbaine finançait peu. Vous avez raison, mais il se trouve et je voudrais alerter nos collègues maintenant pour qu'une réflexion ait lieu dans les semaines qui viennent, que parfois, mêmes si elle finance peu, elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Or, un certain nombre de difficultés vont se poser. Si nous sommes capables tous ensemble de les affronter et de poser le bon diagnostic, nous arriverons à les surmonter. Si nous n'en prenons pas conscience, je voudrais vous alerter en tant que Vice-président délégué que nous allons au devant de difficultés croissantes.

Je vais donner des exemples. Lors de la Commission « Rénover et construire une ville solidaire » du 8 juillet 2008, c'est-à-dire une des premières réunions suite à la mise en place de notre institution, Mme Ghali, déjà disait : « *Si on ne va pas assez rapidement, notamment sur la question de l'ANRU, puisque là sont débloqués des financements ANRU...* ». etc. M. Dutto s'exprimait également : « *Il faut peut-être rappeler qu'on ne part pas de rien.* »... « *Il y a aussi effectivement à travailler dans le cadre de l'ANRU* ». Il concluait en disant : « *Le grand projet de ville va être présidé par Mme Valérie Boyer, de la Ville de Marseille. Je pense que tout le monde devrait agir dans le même sens* ». C'est dire si déjà les choses ont été dites à l'endroit où elles devaient être dites. Cela a été repris d'ailleurs dans la Commission du 18 novembre dernier où cette fois-ci, c'est Mme Salah-Eddine, en tant que Présidente, qui présentait un rapport relatif à la Savine, qui est un travail très ancien ne présentant pas de difficultés. Cela n'empêchait pas à nouveau M. Dutto de dire : « *Concernant le projet ANRU, il serait utile d'avoir un bilan plus global des projets sur Marseille.* ». A la fin de cette réunion, Mme Salah-Eddine disait que concernant la demande de M. Dutto d'avoir un état des lieux de l'ensemble des programmes de l'ANRU, cela devrait se faire prochainement.

J'ai cité des travaux internes à notre assemblée, c'est bien légitime. Mais la semaine dernière, j'étais convié à une réunion du GPV Marseille - Septèmes-les-Vallons où Mme Valérie Boyer, sur un certain nombre d'opérations difficiles, a mis chacun devant ses responsabilités, non pas pour culpabiliser qui que ce soit, mais pour appeler des réponses.

Ce je voudrais vous dire aujourd'hui, parce que d'expression sans réponse en expression sans réponse, je pense que certains vont commencer à s'inquiéter et ils n'auront pas tort. Nous intervenons aujourd'hui dans 16 projets dans différentes communes de notre territoire. Mais pour comprendre les difficultés qui se posent aujourd'hui, et donc pour anticiper et mesurer l'ampleur des difficultés qui se poseraient demain si nous ne sommes pas vigilants, il faut séparer dans les projets ceux qui ont déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire, et à ce

moment-là, ce sont des problèmes d'exécution qui se posent et ceux qui sont en cours et sur lesquels nos services travaillent.

A ce jour, six conventions pluriannuelles sont d'ores et déjà votées sur le territoire de Marseille Septèmes-les-Vallons, Plan d'Aou, Saint Antoine, La Viste, Flamand Iris, Saint Joseph, Saint Paul, les Créneaux, la Savine. On voit d'ailleurs combien l'œuvre passée a ciblé des actions très importantes dans des quartiers sur lesquels tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a des besoins particuliers.

Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, mes chers collègues que simplement pour ces six conventions pluriannuelles, Marseille Provence Métropole a inscrit dans son budget des autorisations de programme pour un total de 35 M€. C'est déjà une somme conséquente compte tenu des difficultés que nous connaissons. Mais il faut savoir – et je vous rejoins Monsieur le Président lorsque vous me disiez que cela coûte peu – qu'en effet, alors même que nous sommes maître d'ouvrage, des subventions de l'ANRU, massivement, du Conseil Général, du Conseil Régional ramèneront le solde qui sera à la charge de la Communauté Urbaine à 8.5 M€. Ce sont des choses qui devraient rester dans l'ordre du raisonnable.

Je signale toutefois que nous avons déjà 10 autres projets dans les tuyaux dont un à La Ciotat, un à Marignane. Là encore ce sont les Maires de chaque commune qui disent le contenu, ce sont eux qui pilotent, ce sont eux qui sont élus au suffrage universel et nous avons vocation à coordonner cela. Quatre autres projets sont situés sur le territoire du GPV Marseille Septèmes-les-Vallons, Saint Mauront, Bellevue, dans le 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements, Vallon de Malpassé dans le 13^{ème} arrondissement pour lequel, je le signale car il y a là un petit problème de calendrier particulier, mais je suis sûr que tous les élus concernés confirmeront mes propos, il y a engagement à réaliser par anticipation une opération de voirie déterminante, compte tenu que ce qui avait été dit jusque-là, la U104, d'ici le mois de juin 2009.

La troisième opération dans les tuyaux concerne Notre Dame Limite Kallisté, Solidarité, Picon, Busserine, Saint Barthélémy.

Et enfin, les quatre autres projets sont situés hors du territoire du grand projet de ville, Marseille Septèmes-les-Vallons qui sont élaborés par les services concernés de la Ville de Marseille : la ZUS centre Nord, dans le 1^{er} arrondissement, le 2^{ème} arrondissement, le 3^{ème} arrondissement et éventuellement des bordures des 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements, la Soude, les Hauts de Mazargues, Frais Vallon, Petit Séminaires et Air-bel.

Mes chers collègues, bien évidemment l'état d'avancement de ces projets est variable. L'engagement financier, si tout ceci se passait bien s'élèverait à environ 108 M€ en autorisations de programme. La charge pour la Communauté Urbaine, par les mécanismes que je viens d'indiquer, ne serait que de 25 M€.

Si tout ceci se passait, les derniers travaux engagés se situeraient à la fin 2012.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire pour répondre à des inquiétudes que je partage, qui sont légitimes et partagées par l'ensemble de nos collègues. Voilà comment la chose se présente. Cela veut dire en effet des engagements financiers sérieux, mais j'espère raisonnables, qui, si les délais de réalisation sont respectés (car avec l'ANRU si vous ne respectez pas les délais

impartis, vous perdez la subvention) devraient pouvoir être étalés sur l'ensemble de notre mandature.

Je conclus mes chers collègues, en disant qu'en tant que Vice-président délégué, j'aspire donc, non pas à gérer l'ensemble de ce dispositif car nous sommes là dans la transversalité la plus totale. La politique de la ville ne va s'ingérer ni dans les définitions des contenus de chaque commune, ni non plus dans les définitions des Vice-présidents délégués que ce soit pour la voirie, l'habitat, l'eau, l'assainissement et que sais-je. Il y a besoin-là d'une coordination à la fois politique et d'une coordination technique, sans lesquelles nos engagements et les impatiences qui ont été exprimées prendraient mauvaise tournure.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RNOV 003-19/12/08 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de conventions 2009 - 2014 - Création d'une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat.

DUFHHPI 08/2082/CC

Madame GHALI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RNOV 004-19/12/08 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention Etat-MPM 2006-2008 relatif à la mise en oeuvre du programme exceptionnel d'acquisition en VEFA de 30 000 logements - Création d'une autorisation de programme

DUFHHPI 08/2255/CC

Madame GHALI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RNOV 005-19/12/08 CC - Mise en conformité des PLIE MPM Est, MPM Centre et MPM Ouest avec le droit communautaire relatif aux services sociaux d'intérêt général

DUFHHPI 08/2245/CC

Madame BERNASCONI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PERIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, la Commission s'est réunie le 19 décembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux ?

Monsieur MOLINO.- Le premier rapport intitulé « Contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation du service de stationnement », a reçu un avis favorable de la Commission. Le deuxième rapport également.

Sur les troisième et quatrième rapports, il y a eu une abstention de la part du groupe UPAC. Le cinquième rapport a reçu un avis favorable. Les autres rapports ont reçu un avis favorable également.

Enfin, s'agissant du rapport concernant l'adhésion au Syndicat mixte des transports, il y a eu un avis favorable avec une réserve de vote du groupe UPAC.

Monsieur LE PRESIDENT.- Si les conseillers sont d'accord, je commencerai par le rapport DTUP 011-19/12/08 CC car le Président Guérini souhaite s'exprimer sur ce rapport mais doit partir rapidement.

DTUP 011-19/12/08 CC - Adhésion au Syndicat mixte des transports

DITRAAG 08/2248/CC

Monsieur MENNUCCI.- Dans la vie d'une assemblée, mes chers collègues, il y a quelques milliers de rapports qui assurent la gestion quotidienne des orientations, des choix. Ils sont indispensables et le lot quotidien habituel de l'assemblée. Et puis, de temps en temps, il y a des rapports qui font sens. Celui que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, en fait partie.

Mes chers collègues, je vous propose aujourd'hui de voter l'adhésion création du syndicat mixte des transports des Bouches-du-Rhône. Ce faisant, nous ferons entrer notre aire métropolitaine dans la modernité en matière de coordination des horaires, des amplitudes, des périmètres de transport, dans la multimodalité, la mise en commun de la billettique et de la tarification.

Notre métropole rejoindra ainsi les territoires qui depuis longtemps ont le goût de la coopération. Je pense notamment au département du Rhône et à la Communauté du Grand Lyon avec le SITRAL ou au SDIF en Ile de France qui lui a la chance depuis longtemps d'avoir l'Etat comme partenaire.

La saturation routière pèse bien sûr sur la vie quotidienne de nos concitoyens, bruit, pollution, fatigue, et sur l'attractivité économique de notre aire métropolitaine. 65 000 déplacements journaliers entre Marseille et Aubagne, plus de 20 000 entre Marseille et l'Ouest de l'Etang de Berre, 70 000 avec l'Est de l'Etang de Berre et 30 000 entre Marseille et La Ciotat.

Aujourd'hui, les modes de déplacement des habitants de la métropole entre habitat, emploi, université, loisir ou commerce ne se limitent pas à une relation au centre et à des roades. Ces déplacements se font encore malheureusement principalement en voiture.

Or, MPM doit faire de gros efforts pour améliorer les transports collectifs dans Marseille et dans toutes les communes voisines. La participation à la réouverture récente de la ligne Aix Marseille, l'adaptation constante de l'offre de service dans les communes environnantes, la mise en place de transports collectifs adaptés aux personnes à mobilité réduite et une offre régulière et de qualité pour la desserte de l'archipel du Frioul, sont les objectifs que nous avons dû fixer dans le contrat de gouvernance partagée. Mais cela ne suffit pas à rendre attractif les transports collectifs.

Offres de service et information sont disparates. Chaque autorité organisatrice des transports a ses propres méthodes, sa propre tarification, ses propres règles. Or, l'analyse des bassins de déplacement sur l'agglomération phocéenne montre que les automobilistes s'affranchissent quotidiennement des frontières administratives, communales ou communautaires.

S'agissant du Département des Bouches-du-Rhône, je salue le Président Guérini ici présent, qui est l'auteur de cette proposition et je salue aussi le fait que cette proposition soit issue d'une campagne électorale, d'un débat dans lequel ces sujets ont été avancés et où à la fois le candidat de la liste Faire Gagner Marseille et le candidat de la liste UMP s'étaient prononcés dans le même sens. Je crois que c'est aussi l'honneur de la politique de savoir à certains moments mettre en commun ce qui va dans le sens de l'intérêt général.

Donc, mes chers collègues, le Département, quatre autres partenaires, la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, la Communauté d'agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile et le Syndicat d'agglomération Nouvelle Ouest Provence ont la volonté commune de bâtir ensemble une offre de transports efficace, au-delà des périmètres de chacune de nos institutions.

Les trois compétences de base sont la coordination des services, l'information multimodale, la recherche de tarification coordonnée, mais en outre, le syndicat mixte aura à étudier les différentes hypothèses d'intégration en son sein des compétences exercées par ses membres, d'en évaluer les impacts en terme technique, juridique et financier. Le rôle du syndicat mixte pourra ensuite évoluer vers une définition des compétences optionnelles prévues par la loi qui pourront lui être transférées par les autorités organisatrices des transports.

Cet outil est indispensable pour le développement de notre aire métropolitaine. Il constituera l'un des éléments de structuration de son avenir. Il aura en outre le mérite de développer la coopération métropolitaine et de permettre une vision plus transversale, plus cohérente des politiques publiques en matière de transport et de déplacements.

Voilà pourquoi mes chers collègues, au nom de notre Commission, au nom du Président Caselli, j'ai l'honneur de vous demander ce matin d'accepter notre adhésion au syndicat mixte des transports des Bouches-du-Rhône.

(Applaudissements)

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, mes chers collègues après une année de confrontations électorales, la période est à un apaisement bienvenu, nécessaire, indispensable et couronné même par l'intervention de M. Mennucci, ce qui est plutôt rare.

Plus que l'esprit de Noël qui approche, la crise qui frappe durement nos concitoyens nous oblige tous.

L'abstention de notre groupe sur ce rapport portant sur l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au syndicat mixte des transports des Bouches-du-Rhône ne s'inscrit pas à contre courant de cette volonté de coopération entre les institutions, entre leurs responsables, entre des forces politiques opposées.

L'abstention a depuis longtemps été théorisée, il y a l'abstention positive, l'abstention avertissement, l'abstention contrainte, l'abstention 'je m'en foutiste' ou même l'abstention moqueuse.

Aujourd'hui, notre vote correspond à une abstention vigilante.

L'amélioration et le développement des transports en commun dans notre aire métropolitaine est une nécessité, une urgence même entendue tous les jours dans la campagne électorale. C'est vrai par ailleurs que les transports en commun ne peuvent plus être pensés au seul échelon communal ou même intercommunal. Alors va pour le syndicat mixte des transports.

Mais après tout, ce ne sera qu'une structure de plus dans un maquis administratif français déjà quasi impénétrable. Les solutions aux problèmes ne résident jamais dans les structures, elles résident dans les hommes, dans les moyens, dans les projets.

S'agissant des hommes et des femmes qui participeront à ce syndicat mixte, ils sont certainement tous respectables, mais ils sont un peu monocolores, ou plutôt essentiellement bicolores, rose et rouge, en bref, le risque de partialité existe.

Le fait que la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et la Ville de Marseille ne soient pas représentées aboutit à éluder les représentants majoritaires consacrés par le suffrage universel, de plus d'un million d'habitants sur 1.6 million que compte le département.

Pire, le refus de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix d'entrer dans un système qu'elle considère comme politiquement partisan constitue une tare originaire grave au moment où il faut concevoir des lignes de transport en commun rapides et fiables qui manquent cruellement entre Marseille et Aix, entre l'aéroport et Marseille, entre l'Arbois et Aix en Provence.

C'est notre première réserve.

S'agissant des projets, rien n'est dit au moment de la création de ce syndicat, et ce n'est pas illogique, la pierre ne peut donc pas à cet égard être jetée à son instigateur ou à son moteur.

Ce qui est plus inquiétant, c'est que l'exécutif de notre institution n'en a rien dit non plus depuis plus de huit mois qu'il est aux manettes, à l'exception de l'annoncer ex abrupto par voie de presse de la suppression du projet de création d'une ligne de tramway dans le centre-ville de Marseille, et ce, sur injonction de notre Vice-président délégué à la création du syndicat mixte des transports... mauvais présage... quand la foucade tient lieu de réflexion, l'échec est souvent au bout du chemin.

Ce qui nous inquiète, Monsieur le Président, c'est que l'on ne vous entend jamais évoquer, ni vous, ni votre délégué, Monsieur Mennucci, les engagements

pris pendant la campagne électorale par la liste Faire Gagner Marseille : Quid du métro ouvert jusqu'à minuit en semaine et une heure du matin le week-end ? Au lendemain même de l'élection disait-on ! Quid de la gratuité pour les enfants, les seniors, les plus démunis ? Quid du métro jusqu'à la Barasse à l'Est et Septèmes-les-Vallons au Nord ?

Ce mutisme obstiné fonde notre deuxième réserve.

Enfin les moyens. Là non plus vous ne dites rien, alors que M. le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône vient d'annoncer un plan quinquennal d'investissement de 100 M€ par an dont 50 millions pour les projets portés par la Communauté Urbaine.

Même si c'est moins que ce qui avait été annoncé pendant la campagne électorale (120 millions par an uniquement pour Marseille, plus 30 de la Région hors projet transport), c'est un effort substantiel, apprécié, et qui a été salué par M. le Maire de Marseille et l'ensemble des élus du Conseil Municipal de Marseille, d'autant qu'il s'accompagnait d'un discours particulièrement constructif et ouvert, repris ce matin dans cet hémicycle.

Qu'allez-vous en faire Monsieur le Président ? Combien pour les transports dans cette enveloppe ? On n'en sait rien, vous ne dites rien.

Le problème, c'est que pour mettre en place une ligne de transport en commun en site propre, il faut 5 ans, et comme vous en avez déjà perdu presque un, et qu'aucun projet n'est annoncé, pas un trait de crayon, le syndicat mixte pour notre agglomération pourrait s'avérer être une jolie coquille sans aucun contenu.

C'est notre troisième réserve.

Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues, pour lever ces réserves, parce que notre agglomération a plus besoin d'actions que de paroles, nous sommes prêts, le Maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin et ici le Président de notre groupe, Renaud Muselier, à travailler à la mise en œuvre rapide d'un programme de développement des transports en commun en site propre dans notre agglomération. Mettez d'urgence en place un groupe de travail.

Il n'est pas trop tard... mais il est plus que tant.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Moraine, je me dois de vous répondre sur le fond. Tout d'abord, je note que vous continuez la campagne électorale qui est terminée depuis près de 8 mois. C'est une maladie je crois chez vous de toujours revenir à la campagne électorale.

Je crois que vos propos sont teintés d'une attitude, excusez-moi de vous le dire avec respect, politicienne. Tout d'abord, vous n'êtes pas en accord avec le groupe UMP au Conseil Général qui a voté pour ce syndicat mixte. D'autre part, je dois vous dire que ce syndicat mixte, mais vous refusez de l'entendre, n'est qu'une ébauche aujourd'hui, c'est un syndicat de préconisation qui va déboucher sur un syndicat de loi SRU et peut-être plus tard, et c'est notre vœu à tous, un syndicat de pleine compétence, comme c'est le cas pour le Grand Lyon.

Sur les moyens, vous dites qu'il n'y a rien. On a bien dit et le Président Guérini l'a dit, que lorsqu'il attribue dans ce plan quinquennal cette aide de 500 M€ sur 5 ans, y compris une partie sur les transports, cela se ferait dans la concertation.

Vous faites la sourde oreille. Je crois que le mot concertation ne vous plaît pas, vous préféreriez quand le Maire de Marseille décidait de tout à la Communauté Urbaine et décidait de tout sur la Ville de Marseille, je comprends que pour vous, c'était plus simple.

D'autre part, vous parlez de syndicat monocolore, voire bicolore, rose et rouge. Je vous laisse la responsabilité de vos propos parce que la compétence transport, le législateur l'a bien confiée aux Communautés Urbaines et pas aux villes. Cela vous déplaît peut-être, mais c'est la loi et la loi, nous l'appliquons.

Si la façon dont votent les gens de Salon, de Berre, de Fos, d'Arles ou d'ailleurs, vous déplaît, les électeurs eux, ont choisi des Communautés d'agglomération qui sont à gauche. Si vous voulez équilibrer, vous n'avez qu'à user de votre influence auprès de Mme Joissains, la Maire d'Aix pour qu'elle adhère à ce syndicat mixte des transports car la raison économique fera que lorsque ce syndicat mixte sera véritablement mis en place et commencera à oeuvrer, elle sera obligée d'y adhérer, sinon de laisser dépérir ce qu'est la CAPA aujourd'hui en terme de transports.

Voilà ce que j'avais à vous dire Monsieur Moraine, maintenant, je vais passer la parole au Président Guérini qui la demande.

Monsieur GUERINI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, merci d'avoir fait passer ce rapport en priorité, car j'ai une séance au Conseil Général à 15 heures.

Il est évident que Marseille et l'ensemble des villes qui composent la Communauté Urbaine souffrent d'un véritable handicap en matière de transports collectifs. Nous pouvons le constater les uns et les autres : les axes routiers qui convergent vers Marseille, vers les grands centres urbains, sont congestionnés aux heures de pointe ce qui engendre accidents, stress de la part de nos concitoyens, pollution et bien d'autres problématiques. Il est grand temps de prendre ce dossier en main et de répondre de manière concertée et audacieuse aux attentes de l'ensemble de nos concitoyens qui vivent dans une aire métropolitaine sans en avoir les services en matière de transports.

Il faut imaginer les transports de demain et répondre aux besoins des populations, mais aussi des forces économiques, des forces vives de notre département dont les modes de vie et de fonctionnement ont profondément évolué.

Il faut penser les transports dans une stratégie en terme d'aménagement du territoire, en terme d'aménagement durable, dans le souci constant de desservir avant toute chose, tous les territoires de notre département.

Mais il me paraît nécessaire d'aller plus loin, d'accroître la mobilisation pour accélérer la réalisation des projets. Nous devons aller vers la création d'un véritable réseau qui aille au-delà des frontières communales mais aussi intercommunales. Un réseau qui réponde aux besoins des usagers, qui leur propose des solutions rapides, des tarifs cohérents, des lignes accessibles. En matière de tarification, les gens n'y comprennent plus rien. Par exemple, pour le Conseil Général en matière de transport scolaire, c'est la gratuité qui s'applique. Mais dans une autre intercommunalité, quelle qu'elle soit, les collégiens, les lycéens paient le transport scolaire. Au niveau du 3^{ème} et du 4^{ème} âge, il y a des tarifs totalement différents. Les gens se disent : « *Mais que faites-vous en matière de tarification ?* ».

Et puis il y a aussi, et c'est vrai que cela aura un coût, la billettique et cela me paraît essentiel. Pour cela, il est nécessaire de mettre en commun nos moyens à l'échelle de l'ensemble des collectivités, de faire travailler ensemble des opérateurs, les autorités organisatrices qui sont aujourd'hui, disons-le franchement, trop dispersées.

L'objectif est de rassembler toutes les énergies, toutes les volontés pour rattraper notre retard et offrir un réseau de transports en commun de qualité sûre et fiable au service de nos concitoyens. Face à ce défi, nous ne pouvons échapper à une coordination efficace des collectivités responsables des transports et cela d'autant plus que le découpage des compétences entre les collectivités n'a pas de sens pour nos concitoyens.

Et permettez-moi Monsieur le Président, chers collègues, de souligner que le mot coordination n'est pas, je tiens à le rappeler, synonyme de fusion. En aucun cas, il n'est dans mes objectifs, de fusionner et d'intégrer, de fondre dans un syndicat mixte l'ensemble des autorités en matière de transports, RTM, RDT ou telle autre structure publique ou privée. Non, aujourd'hui, nous sommes un syndicat mixte de préfiguration pour arriver dans un an à un syndicat mixte.

Avant de répondre à deux ou trois interpellations, je rappelle que nous proposons à toutes les EPCI la création d'un syndicat mixte des transports qui devra mettre sur pied un projet global de transport pour le département et définir le cadre opérationnel le plus adapté. Le syndicat devra au départ avoir en plus d'un certain nombre de compétences obligatoires en matière de coordination et d'information, un rôle de préfiguration et sa montée en charge sera progressive.

Je tiens à vous dire mes chers collègues qu'en aucun cas et je ne prendrai l'initiative personnelle, de dire par exemple on va construire telle ou telle ligne de bus, telle ou telle structure dans Marseille ou dans telle ou telle commune de la Communauté Urbaine ou des EPCI. Ce serait un non sens. Il va y avoir un débat et je créerai à l'intérieur du syndicat mixte une Commission qui aura la responsabilité de me faire des propositions. Il va de soi que je ne souhaite pas trop tarder. Là aussi, j'en discuterai avec les Maires, avec le Président, mais aussi avec le Maire de Marseille.

Tout le monde sera le bienvenu au syndicat mixte. La Communauté du Pays d'Aix n'a pas encore répondu à mon invitation. J'ose espérer que dans l'avenir, raison l'emportera. Et par rapport aux immenses enjeux liés à la gare de l'Arbois, à l'aéroport, il sera à un moment donné essentiel que la CAPA intègre ce syndicat mixte.

J'entends « *abstention vigilante* ». Il faudra que nous en discussions.

S'agissant de la RTM, je tiens à rendre hommage à l'ensemble des femmes et des hommes qui travaillent à la RTM. Ils ont tout mon soutien. Ceci étant dit, se présente à nous un immense défi. Comment pouvons-nous accepter que le ticket soit le plus cher de France à 1.70 € ? C'est le pouvoir d'achat de nos concitoyens qui est en cause. Et là, il faudra aussi répondre à ces interpellations comme l'ouverture du métro à minuit et comme aussi la gestion d'un certain nombre de lignes de bus.

J'ai proposé que pendant deux ans, en attendant la création et la mise en place de ce syndicat mixte, de le présider pendant deux ans, et ensuite j'ai souhaité que ce soit une présidence tournante des Présidents d'EPCI qui assume la gestion.

Je pense que le plus raisonnable est une présidence tournante tous les deux ans. Comme c'est de ma responsabilité, je proposerai cet après-midi, puisque nous avons trois sièges, qu'un siège soit proposé au représentant de l'opposition.

Que l'on ait une philosophie différente, même sur le sujet des transports, même sur un sujet aussi important, mon rôle est de rassembler et d'écouter les uns et les autres, même des gens qui ne pensent pas comme moi.

Car des grands défis qui se présentent à nous, le dossier des transports sera le plus important en matière d'investissement, en matière de fonctionnement des dossiers que nous aurons à traiter dans les années à venir.

Ce syndicat mixte est à mon sens l'outil indispensable pour le développement de notre département, de notre Communauté Urbaine. Il s'agit d'une étape importante et décisive, d'un acte fondateur, d'une approche politique dynamique.

Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis persuadé que cet outil appuyé sur une volonté partagée forte permettra des avancées significatives et visibles pour nos concitoyens et je ne doute pas que le périmètre d'intervention du syndicat mixte corresponde très prochainement comme vous l'avez souligné Président Caselli, à l'intégralité économique, j'insiste bien Monsieur Teissier sur la réalité économique qui est essentielle pour nous, de l'aire métropolitaine.

Monsieur Muselier sourit, je ne sais pas pourquoi...

Alors, mes chers collègues, en cette veille de Noël, je crois que c'est M. Muselier qui a souhaité une bonne année. Il est de tradition chez moi que je ne la souhaite pas avant.

Monsieur le Président, mes chers collègues, excusez-moi, je vais aller au Conseil Général et je partirai après le vote. Excusez-moi ce matin d'avoir été un peu trop bavard. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël pour vous et pour l'ensemble de vos familles. Merci.

(Applaudissements)

Madame ORTIZ, - Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe des élus Communistes, Républicains, Citoyens, je voudrais apporter tout notre soutien à la création de ce syndicat mixte des transports, à laquelle la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole va participer avec cinq autres EPCI et le Conseil Général, à hauteur de 35%.

Et j'appuie très fortement notre soutien compte tenu de ce que je viens d'entendre dans cette salle de la part de M. Moraine.

Soutien pour plusieurs raisons :

Après avoir fait le constat année après année, depuis 10 ans, que notre aire métropolitaine souffrait "de décennies de stratégies inadaptées... d'une situation plutôt critique résultant d'un partage modal très défavorable aux transports collectifs... nécessitant une nouvelle affectation des ressources qui privilégient les investissements aux transports collectifs" – pour reprendre les termes de la Directive Territoriale d'Aménagement en application depuis mai 2007,

Il y a enfin, une volonté politique partagée de s'atteler à cette question cruciale, pour le fonctionnement et l'attractivité de nos territoires. Et je dois dire que

les propos de M. Moraine me ne paraissent pas très sérieux, trop polémiques et quelque peu, ai-je envie de dire M. Moraine, indécents.

Monsieur Moraine, avez-vous oublié que pendant 7 ans, c'est quand même M. Muselier qui a présidé la Commission Transports de notre collectivité, que pendant 7 ans sur ce dossier, que cela vous fasse plaisir ou pas, rien n'a bougé.

(Brouhaha)

Et oui, ça c'est la réalité puisqu'il faut aujourd'hui une décision de notre collectivité pour créer ce syndicat mixte. Vous auriez pu le faire pendant 7 ans.

Monsieur Moraine, vous regrettez que Marseille ne participe pas à ce syndicat. Monsieur Moraine, j'ai l'impression que parfois, vous avez quelques absences de mémoire. Pendant 7 ans, M. Muselier nous a répété, et ce n'était que la vérité, que la compétence transports dépendait de la Communauté Urbaine et pas de la Ville de Marseille et encore aujourd'hui, pour les conseillers municipaux de Marseille, M. Gaudin n'arrête pas de nous dire en Conseil Municipal que la compétence transports dépend de MPM et pas de la ville, donc en fonction de la situation et des intérêts, vous bougez le curseur.

Je disais, Monsieur le Président que oui, il y a une volonté politique avec l'objectif d'explorer les différentes hypothèses d'intégration des compétences, pour construire dans l'année à venir le meilleur outil, car comme le dit le rapport que nous votons, cela confère à ce syndicat, non seulement des compétences d'information et de coopération, mais également un rôle de préfiguration.

La deuxième raison pour laquelle nous soutenons pleinement la démarche, c'est qu'elle s'inscrit dans une visée métropolitaine privilégiant enfin la coopération plutôt que la décision unilatérale qui aiguise la concurrence des territoires.

C'est un exemple d'un outil de métropolisation souple, respectueux des identités et des histoires politiques de chaque partenaire.

De notre point de vue, pour réussir une offre de transports alternative et multimodale, cette montée en charge progressive devra conjuguer d'un même mouvement les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

C'est ce genre de synergies qui contribuera à hisser toute la région urbaine Marseille-Aix (voire Marseille-Aix-Toulon) au rang d'un des plus puissants pôles de développement et d'innovation euroméditerranéenne.

D'où un regret : que la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, mais aussi la Région PACA avec le réseau TER, ne soient pas dans ce partenariat. Mais nous n'en sommes qu'à la première pierre et cela viendra sans doute en marchant et je compte sur l'abstention vigilante de M. Moraine pour intervenir de tout son poids avec la force mise aujourd'hui dans cette assemblée pour convaincre la Maire d'Aix.

(Applaudissements)

Monsieur BENNAHMIA.- Mon intervention sera très brève. Il ne sert à rien de polémiquer inutilement. Ce syndicat mixte existera et dans les semaines qui viennent et les mois qui viennent, l'ensemble des Communautés y adhéreront, c'est une obligation structurelle. Et si on veut répondre de manière favorable, réelle dans le sens du développement durable, dans le sens du plan Climat Energie voté par l'Union Européenne ces derniers jours, c'est une solution adéquate.

L'ensemble des Communautés y adhérera de toute façon. Cessons de polémiquer par rapport à cela. Dans les semaines qui viennent et les mois qui viennent, nous aurons cet outil indispensable.

Monsieur MOLINO. - Vous vous doutez que je ne peux qu'être favorable à ce syndicat mixte. Je tiens quand même à préciser que je suis fort surpris de l'abstention de nos collègues pour la simple raison que j'ai travaillé sur ces dossiers avec Renaud Muselier et je peux dire que j'ai toujours pu bien travailler avec lui et que l'objectif que nous avions était de mettre en place ce syndicat mixte. Et chaque fois que nous l'abordions, avec force, nous disions que c'était difficile car on ne pouvait pas travailler avec le Conseil Général et qu'il y avait un blocage du Conseil Général. C'est ce qui était avancé et je crois que le Président peut en témoigner.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir une situation nouvelle. Malgré les difficultés qui existaient à travailler avec les Communautés d'agglomération, nous avons pu les surmonter. Aujourd'hui, il y a une répartition qui s'est faite au niveau des postes et il y a trois postes pour la Communauté Urbaine.

Je pense qu'il est raisonnable et souhaitable dans le cadre de notre cogestion, que nos partenaires à cette cogestion puissent obtenir un poste. Mais je crois qu'il en a toujours été question dans les discussions que nous avons. Moi-même en Commission, j'ai toujours avancé cette idée.

Ensuite, on nous oppose le fait que Marseille n'est pas assez représentée. On peut comprendre que Marseille est la ville phare, mais je ne vois pas comment l'on pourrait mettre des surreprésentations au niveau des villes car on se retrouverait avec des difficultés vis-à-vis d'autres Communautés d'agglomération qui pourraient demander également plus de sièges.

Sincèrement, je regrette la position de mes collègues car je crois que l'avenir est de mettre en place ce syndicat mixte le plus rapidement possible. Bien sûr, c'est une « abstention vigilante » si je peux reprendre ce terme, mais je pense que l'on a intérêt maintenant à faire avancer ce dossier car il ne peut pas y avoir de développement économique s'il n'y a pas de transports, ce n'est un secret pour personne. Et ce dont on souffre notamment les Maires des petites communes, c'est que bien souvent, il y a de grandes difficultés à ce que nos administrés aillent travailler à tel ou tel endroit parce qu'il n'y a pas de transport.

Je crois que ce syndicat mixte va nous permettre d'avancer rapidement. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur ZERIBI. - Monsieur le Président, mes chers collègues, en qualité de conseiller communautaire mais aussi en qualité de Président de la Régie des Transports Marseillais, vous vous doutez bien que je me réjouis de la création de ce syndicat mixte des transports.

Très honnêtement, je crois que cette création est inéluctable, indispensable, nécessaire et urgente parce que nous ne pouvons plus réagir à l'échelle d'un territoire que je qualifierais de restreint, mais bien à l'échelle d'une agglomération ambitieuse aujourd'hui. Je crois que ce thème de l'ambition quant à l'agglomération et au développement des transports n'est pas un thème de Droite ou de Gauche, c'est un thème où l'intérêt général doit être de mise.

Je suis surpris de l'abstention et ce, quelle qu'elle soit, d'ailleurs, je ne crois pas trop aux abstentions positives ou vigilantes, mais à l'abstention tout court. Cela marque quand même une forme de frilosité et je suis obligé de dire que je le regrette car on a besoin d'être plus efficaces, d'être plus attractifs.

Le développement des transports urbains à l'échelle de la métropole est un enjeu de société. Nous sommes aujourd'hui en retard, à la traîne, il faut bien le reconnaître. Nous n'avons pas de capacité d'investissement suffisante sur l'infrastructure. Et en qualité de Président de la RTM, je le vois, je m'en rends compte quotidiennement. Si nous voulons rendre les transports urbains plus attractifs, il va falloir une intervention plus forte sur les infrastructures et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, seule, ne peut pas agir comme elle le voudrait. Elle n'a pas la marge de manœuvre, vous le savez tous.

A l'instar de ce qui se passe à Lyon, au SITRAL, il va nous falloir demain, une force de frappe beaucoup plus importante pour rendre le transport urbain attractif et faire préférer le transport urbain à la voiture. Pour nos concitoyens, c'est un enjeu de société crucial.

J'ajoute que c'est un syndicat mixte de préfiguration qui n'est pas un syndicat mixte de gestion. Il n'a pas vocation à diminuer ou à faire disparaître les autorités organisatrices. C'est un syndicat mixte de coordination. Cette coordination va avoir un enjeu crucial dans les mois à venir autour de trois sujets.

Tout d'abord, l'information : nos concitoyens sont souvent mal informés quant à l'offre des divers exploitants, la RTM en est un, sur le territoire de l'agglomération. L'information, c'est aussi la tarification.

Deuxièmement, il y a l'intermodalité. On ne peut pas être simplement dans l'incantation quant à ce sujet. C'est l'intermodalité qui doit nous amener demain, avec ce syndicat mixte, à mieux coordonner le rôle, l'impact et l'offre des divers exploitants.

Enfin, troisième et dernier sujet, je crois que nous devons aujourd'hui imaginer une démarche de performance qui consiste à allier l'utilité sociale du transport à l'efficacité économique. En tout cas, c'est ce à quoi nous nous attelons à la RTM et je suis certain que les tramwayistes vont être aujourd'hui rassurés et satisfaits de voir que la priorité décrétée sur le plan politique n'est pas une priorité qui se limite à l'incantation mais bien à l'action, à la création de cette entité. Nous en avons besoin.

Il est urgent que nous puissions aujourd'hui au-delà de Marseille Provence Métropole travailler avec d'autres sur cette question. Je m'en réjouis. Il est aussi urgent, sur l'interpellation de certains, de faire évoluer dans les semaines à venir, à l'échelle de MPM, la question de la tarification, la question des études sur de nouvelles lignes. Le Président Caselli l'a dit. Ce n'est pas parce que l'on crée ce syndicat mixte que nous, au sein de notre assemblée, nous ne pourrions pas prendre des décisions pour améliorer le transport urbain à l'échelle du territoire de la Communauté Urbaine.

Et d'ailleurs le Président Caselli a commandé à la RTM une étude sur la tarification que nous lui remettrons début janvier.

Nous serons amenés au début de l'année prochaine à prendre des décisions au sein de cette assemblée sur la baisse du titre à l'unité par exemple,

mais aussi peut-être sur d'autres abonnements. Nous travaillons en ce sens, nous ne resterons pas sur des promesses sans lendemain, sachez-le et la RTM travaillera main dans la main avec MPM. Nous avons un comité de coordination où le Président Molino et moi siégeons moi. Je crois que cela augure des lendemains positifs que de faire avec ce syndicat mixte, du transport une priorité.

Encore une fois, je ne comprends pas cette abstention et je la regrette, mais je suis certain qu'avec ma collègue, Marie-Louise Lota qui est Vice-présidente de la RTM, nous continuerons malgré tout à travailler dans le cadre de l'intérêt général sur la thématique du transport.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, c'est un vote historique, nos collègues qui sont intervenus l'ont souligné.

J'ai entendu les arguments d'Yves Moraine. Si je les respecte, je dois dire que je ne les comprends pas. M. Molino l'a bien exprimé. Je ne comprends pas les arguments. Et il me semble qu'il est dommage pour son installation, au moment où nous prenons cette décision, qui est une des décisions les plus importantes qu'ait eu à prendre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans son histoire, qu'il n'y ait pas une unanimité sur ce dossier. Cela me paraît préjudiciable car il me semble que les arguments qui sont avancés le sont pour des raisons ponctuelles ou pour des raisons qui viendraient du fait que l'on n'a pas encore accepté dans certains cercles la situation telle qu'elle est. Je trouve que c'est dommage car il est utile de savoir quelle est cette situation et de l'accepter pour aller de l'avant.

Yves Moraine dit que le travail de l'exécutif n'a pas été fait. Monsieur le Président, vous vous trompez parce qu'Eugène Caselli a un délégué qui a fait son travail. De nombreuses réunions ont eu lieu ici à Marseille avant l'été avec les services. Je me suis rendu dans les autres EPCI pour discuter. Je suis allé au Conseil Général. Je suis allé à Lyon. Je suis allé au Conseil Régional d'Île de France pour parler du SDIF. Mais chaque fois que ce travail a été fait, je n'ai effectivement pas fait un communiqué de presse...

(Tumultes)

Des voix.- C'est une première !

Monsieur MENNUCCI.- Comme quoi, tout arrive. Ne soyez pas jaloux.

J'ai préparé ce travail pour que l'on en soit là ce matin.

Le reproche que je pourrais me faire, mais cela a été fait par le Président et c'est de sa responsabilité, c'est peut-être de ne pas avoir assez contribué à l'explication au conseiller communautaire Yves Moraine avec qui j'aurais pu parler au téléphone. Je le regrette mais je suis à peu près persuadé que ce n'est pas uniquement cette raison qui vous conduit à ce vote.

Ceci dit, ce vote n'est pas encore effectif et vous pouvez constater la bonne foi et la volonté de nous tous pour ce syndicat mixte.

(Rires)

Vous pouvez rire de tout. J'adore l'humour, mais pensez quand même à ceux qui sont dans les embouteillages qui tous les jours attendent et qui voient enfin à la Communauté Urbaine avec la proposition que fait ce matin Eugène Caselli, un moyen d'en sortir dans les années qui viennent.

Je vous appelle à essayer de surmonter ce qui n'est peut-être que de l'amertume ou un prurit passager et de donner au syndicat mixte des transports des Bouches-du-Rhône, la force qu'il mérite. De toute façon, il l'aura, mais pour ma part, j'ai de la considération pour vous. Si nous sommes tous ensemble dans ce projet, nous le rendrons plus fort et je crois que vous devriez le faire ce matin, et je sais que vous pouvez le faire.

Monsieur MUSELIER.- On mélange un peu tout. On parle de l'intérêt général. On est tous d'accord sur l'intérêt général, sur la nécessité d'avoir des transports adaptés et qui fonctionnent bien. Je reviendrai pour calmer cette situation, à la discussion que nous avons eue avec M. Molino. Nous avons travaillé pendant de longues années ensemble dans la même Commission et nous étions d'accord pratiquement sur tout, sauf sur des points de détail essentiels à la RTM.

Mais nous avons bien travaillé là-dessus et cela ne pose aucune difficulté. Sur l'ensemble des sujets que nous avons abordés, notamment la billettique, je pense que l'on n'est pas obligé d'entrer dans un syndicat mixte pour avoir la billettique puisque nous l'avons déjà engagée, lancée et je crois savoir que la Communauté Urbaine s'est engagée dans l'avenir à faire fonctionner la billettique pour faire notre « carte orange » comme cela existe à Paris. Donc, pour cela, on n'a pas besoin d'un syndicat mixte.

Néanmoins, c'est vrai que l'on a besoin d'un syndicat mixte pour faire en sorte qu'il y ait une cohérence sur l'ensemble de notre territoire. Mais avouez que certaines choses sont paradoxales. Pourquoi la Région n'est-elle pas dans ce syndicat mixte ? Pourtant elle y a largement sa place. Pourquoi le Conseil Général, à l'époque où l'on proposait le syndicat mixte, a refusé d'y entrer alors qu'aujourd'hui, il estime que c'est lui qui le met en place ? Pour une raison très simple qui n'est pas du tout une logique politique ou une amertume particulière. La réalité, c'est que nous n'avons pas aujourd'hui réglé le problème de circulation entre le territoire aixois et le territoire marseillais qui représente les deux tiers de la population de ce département. Et à partir du moment où vous en avez un des deux qui ne veut pas venir, il y a un dysfonctionnement.

M. Mennucci a pris son petit bâton de pèlerin pour dire : « Je suis compétent, j'apprends, je travaille », sans le dire à personne, si ce n'est à nous aujourd'hui. Mais la réalité, c'est que ceux qui ont travaillé sur ce dossier savent fondamentalement que les flux de population Aix Marseille, sont des flux particulièrement importants sur l'ensemble du département, même s'il ne faut pas négliger les autres.

Si je suis d'accord avec vous pour arriver à un syndicat mixte comme celui de Lyon...

(Brouhaha)

Monsieur Mennucci, vous pouvez vous énerver, la réalité, c'est que la Région ne veut pas venir. Nous émettons une abstention vigilante pour une raison très simple. Nous estimons qu'il est très difficile d'avancer en n'ayant pas réglé les discussions entre les élus politiques, entre Aix et Marseille. De surcroît la Région à laquelle M. Mennucci appartient, n'entre même pas dans ce syndicat, pourquoi ?

Voilà Monsieur Caselli, j'ai essayé d'expliquer que nous sommes globalement favorables à cette idée mais qu'elle est précipitée, mal ficelée et qu'elle

ne correspond pas aux objectifs que nous nous sommes toujours fixés et dont nous avons discuté avec M. Molino pendant toutes ces années de travail en commun.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Muselier, je vais conclure et ensuite nous passerons au vote. J'avoue que je ne comprends toujours pas. Tout d'abord, rien ne vous dit que la Région ne va pas adhérer à ce syndicat mixte. Nous discuterons avec elle bien entendu.

En revanche, la Maire d'Aix fait la sourde oreille. Je vous demande, en tant que Parlementaire UMP et avec le poids politique que vous avez, d'entrer en discussion avec Mme la Maire d'Aix et de l'attirer vers la décision d'adhérer à ce syndicat mixte. Je vous souhaite bien du plaisir.

(Brouhaha)

Peut-être allez-vous réussir là où nous avons échoué.

Fondamentalement, au-delà du problème des transports eux-mêmes et de la coordination des transports, au-delà du problème de la billettique, le but du syndicat mixte est aussi, par la mutualisation des moyens de toutes les agglomérations, et de toutes celles qui voudront venir, de faire des économies d'échelle et de moyens et de pouvoir lever, dans l'avenir, les sommes nécessaires qui nous permettront de faire une structuration des transports dans l'ensemble de ce département d'une façon cohérente et partagée par tous. Et ainsi, Monsieur Muselier nous pourrions véritablement faire de l'arrière-pays marseillais, du très grand Marseille et de mettre Marseille en position d'être une véritable capitale euroméditerranéenne en terme de structuration des transports et de l'aménagement du territoire.

Voilà, le véritable objet du syndicat mixte : mutualisation des moyens, et économies d'échelle, lever les sommes nécessaires pour pouvoir véritablement structurer au niveau où nous voulons le faire.

Nous passons au vote.

L'abstention devient bienveillante, maintenant, elle n'est plus vigilante. Si je continue peut-être allez-vous voter avec nous. Réfléchissez bien avant que je ne passe au vote.

(Brouhaha)

Monsieur MUSELIER.- Je me permets de vous laisser présider à cette destinée avec la Maire d'Aix.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vois, Monsieur Muselier que vous refusez la mission que je vous confie. J'en prends acte. Je ferai comme le Maire de Marseille. Je serai le Simon de Cyrène et je porterai la croix.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

Abstention de Mme Arzano

M. Pagliuca ne participe pas au vote

DTUP 001-19/12/08 CC - Contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation du service de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille n°07/099 du 9 juillet 2007 - Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la société VINCI Park

DITRA 08/1913/CC

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 002-19/12/08 CC - Contrat de concession du parking de stationnement Estienne d'Orves à Marseille n° 87/042 du 23 février 1987 - Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la société GAGNERAUD Père et Fils

DITRA 08/1939/CC

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur MOREL.- Monsieur le Président, mes chers collègues, au sujet de la délégation d'un certain nombre de parkings, je voudrais vous faire part des observations de la Commission Consultative des Services publics Locaux qui s'est tenue le mercredi 10 décembre 2008.

« Les politiques qui gagnent », comme on dit, sont celles qui ont placé le stationnement au cœur de leurs politiques urbaines. C'est évidemment un facteur de la qualité de la vie de nos concitoyens. Mais c'est aussi un facteur d'attractivité mis en évidence par toutes les études. Il est évident que dans la perspective de Marseille Provence 2013, il s'agit là un point essentiel.

On doit prendre acte des efforts faits par certains concessionnaires pour améliorer la qualité du service des parkings. Prendre acte aussi des engagements qui ont été pris pour quelques autres.

Toutefois, on doit observer que si la redevance pour MPM est souvent très faible et parfois inexistante, cette situation ne saurait se justifier qu'au regard ou de la qualité offerte, donc des investissements faits pour l'améliorer ou de l'effort sur le prix de stationnement qui reste, comme chacun le sait, particulièrement élevé dans notre métropole, si on le compare à celui de villes ou d'agglomérations voisines – Aix-en-Provence, par exemple – ou de taille comparable. En la matière, la rentabilité pour la collectivité ne saurait être un objectif. Mais l'exigence de qualité en est un.

Certaines concessions courent sur une longue période, je dirais une beaucoup trop longue période : 2021, voire 2043. Il faut qu'à l'occasion des révisions de contrat qui doivent intervenir en 2009, certaines exigences soient fermement affirmées ou réaffirmées. Trois exigences doivent guider l'action de la Communauté à l'égard des concessionnaires : l'accès aux personnes handicapées qui n'est pas aujourd'hui satisfaisant, l'installation dans chaque parking de toilettes ouvertes au public (cela éviterait la saleté repoussante de certains parkings en particulier en

centre-ville où n'a jamais été fait comme le souligne le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements Patrick Mennucci.

Mais, par ailleurs, une politique de stationnement, cohérente avec le plan des déplacements urbains et la politique des transports en commun exige la construction et la mise en exploitation de nouveaux parkings en ville et surtout en périphérie en relation avec la RTM.

Pendant des années, on a choisi de construire, dans notre métropole et à Marseille en particulier, des parkings souterrains. Compte tenu du coût de la construction des parkings souterrains, il faut que soit étudiée rapidement la possibilité de construire des parkings de surface en étage, beaucoup moins coûteux et dont la durée de vie peut être adaptée aux besoins en foncier. C'est la solution qu'a adoptée la plupart de nos pays. Certains mêmes comme à Copenhague ont eu l'heureuse audace d'associer ces parkings à des programmes complémentaires, particulièrement sur des terrains dont l'aménagement était complexe. En général, on critique cette solution au nom de critères esthétiques. Cette critique n'est évidemment pas acceptable. Les architectes talentueux savent habiller ce type de construction et même les transformer en objets urbains remarquables d'un point de vue esthétique. Ce pourrait même devenir un enjeu dans le cadre de Marseille-Provence, capitale européenne de la culture.

(Applaudissements)

Monsieur FOUQUET.- Je vais essayer d'être bref car je sens que les dossiers soumis en derniers sont les moins écoutés. Je suis très étonné d'entendre M. Morel, même s'il est de mon côté, parler de parkings à étages alors que justement, tout le monde ne veut plus de parking du tout. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas en faire. Quand je vois les rapports, et pas seulement ceux qui sont présentés là, je constate une première chose, c'est que pour les parkings de saisonnalité, c'est-à-dire sur les plages, le rapport à la Communauté Urbaine, c'est-à-dire l'argent qui est versé par Vinci Park, est de 3745 €HT. Ce n'est rien. Quand je lis les autres rapports, je m'aperçois que ces participations sont non seulement pour des grands parkings (cours d'Estienne d'Orves, Jean Jaurès etc.), mais également que ni redevance financière, ni contribution ne sont prévues aux présents contrats de concession. Je me dis que si les parkings ne rapportent pas, ce n'est peut-être pas la peine d'en faire.

Deuxièmement, lorsque le premier Plan de Déplacements Urbains a été fait par nos amis de la Droite, il avait été indiqué qu'il manquait beaucoup de places de parkings, mais des places de parking de proximité, des places de parking résidents. Ce ne sont pas des « trous à voitures », ou des immeubles à étages avec des voitures à l'intérieur, non ! C'est tout simplement pour les riverains, les gens qui habitent le quartier. Il faut avoir des parkings de proximité de petite capacité, c'est comme cela que l'on pense l'avenir. Cela permet aux gens de vivre mieux leur quartier, leur ville et de se servir de leur voiture quand ils en ont besoin sans aller au 3^{ème} ou au 4^{ème} sous-sol d'un parking qui est complètement dépassé.

On vient de parler des transports collectifs, mais pour prendre les transports collectifs, il faut peut-être abandonner sa voiture et abandonner sa voiture, c'est la laisser à l'entrée de la ville et ce n'est pas venir jusqu'à Longchamp ou jusqu'au stade Vallier, là c'est trop tard. Je vous remercie.

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention englobera les délibérations 30 à 34 qui portent à notre connaissance, les rapports annuels 2007 des délégataires des contrats d'exploitation de parkings.

C'est une obligation légale pour toute DSP. Mais une obligation qui n'est pas toujours respectée. Je voudrais donc en premier lieu, au nom du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen, me féliciter de cette volonté de la Commission et de vous-même, Monsieur le Président, de permettre une évaluation "*transparente et rigoureuse*" des choix opérés par notre EPCI ; conformément à l'esprit et à la lettre du Contrat Communautaire Partagé qui fonde cette mandature.

Cette évaluation est tout à fait intéressante, puisqu'elle porte sur douze parkings en sous-sol et un enclos du Centre Ville de Marseille.

On peut donc déceler les tendances en cours.

Par exemple en matière de stationnement résident. A juste titre, un des objectifs du Plan de Déplacements Urbains est de réduire sensiblement la place de la voiture en surface, sur la voirie du centre-ville.

Des centaines de places de stationnement ont été supprimées et la Ville de Marseille a multiplié les zones avec parcmètres. Il faut donc offrir une solution aux résidents de ce même centre-ville qui, le plus souvent, ne peuvent toujours pas se passer des services de leur voiture.

Or, quel constat peut-on faire avec ces rapports d'activités 2007 ? Tout simplement qu'il n'y a pas de politique de stationnement résidents dans les parkings du centre-ville.

En effet, comment ne pas voir qu'il y a un problème récurrent de tarification ? Ou plutôt d'absence de tarification résidents, puisque dans aucun de ces parkings n'existe cette catégorie tarifaire. De surcroît la moitié d'entre eux n'offrent pas d'abonnements mensuels. Seulement trimestriels avec un tarif allant jusqu'à 450 €.

Si on fait une moyenne, on arrive à un abonnement de 310 € par trimestre, soit 103€/mois. Moyenne de tarification que l'on va retrouver sur les parkings en construction comme Blancarde, Vallier ou autre, puisque le tarif résident proposé variera de 95 à 100 €.

Des tarifs sans rapport avec la réalité des revenus moyens de nos concitoyens résidents de tous ces quartiers. Des tarifs d'autant moins compréhensibles que dans d'autres communes de Marseille Provence Métropole, des parkings comparables, financés et gérés par la collectivité, offrent le même service d'abonnement aux résidents, aux tarifs de 41 € à La Ciotat et 43 € à Cassis.

Voilà pourquoi, tout en nous félicitant de cette volonté de transparence et de rigueur dans la gestion des choix en cours, nous soutenons complètement la proposition faite en commission de revoir et renégocier tous ces contrats d'exploitation de parkings en cours et en construction.

Ceci est également une garantie de la réussite et de l'efficacité du transport public.

Merci de votre attention.

Monsieur TALAZAC.- Je voudrais juste répondre aux orateurs précédents et rappeler d'une part l'importance dans les parkings de la tarification qui est un des éléments clés de l'usage d'un parking.

Un parking peut être la meilleure ou la pire des choses selon sa tarification. Ces anciens parkings répondent à des contrats qui ont été négociés il y a très longtemps de cela. Et nous ne sommes donc pas libres actuellement de renégocier les modalités puisque certains finissent en 2017 ou en 2020. Pour tous les nouveaux parkings, tous ceux que nous avons créés ou encore en chantier, il y a une tarification parfaitement adaptée de façon à répondre aux besoins définis dans le plan de déplacements urbains.

Le stationnement et la politique de tarification sont des éléments clés du PDU. Donc, favoriser les résidents, c'est ce qui est fait par exemple dans les parkings qui ont été créés dans le 5^{ème} arrondissement ou chaque parking a été négocié avec le Maire de secteur Bruno Gilles, de façon à répondre très précisément aux demandes des résidents, c'est-à-dire à remplacer uniquement les places supprimées sur voirie par la mise en place du tramway et surtout pas à appeler les voitures venant de l'extérieur pour les trajets domicile/travail.

En revanche, pour les parkings de périphérie, pour les parkings relais que nous avons commencé à faire et que la Communauté Urbaine, je le souhaite, va continuer à faire, ils ont à l'inverse une tarification prévue pour favoriser le trajet domicile / travail et pour stopper les voitures aux portes de la ville afin qu'elles n'y n'entrent pas.

Faisons attention sur ce dont on parle. Tous les parkings ne sont pas les mêmes. Et bien évidemment, plus tôt on peut renégocier les contrats dans l'esprit du PDU, mieux cela sera, mais ce n'est pas le cas actuellement, ce n'est pas l'objet du présent rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je voudrais remercier M. Chenoz qui m'a fait une note de travail qui m'a beaucoup servi sur les parkings.

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 003-19/12/08 CC - Contrat de concession des parkings de stationnement Charles de Gaulle et Jean Jaurès n° 91/343 du 21 octobre 1991 SOGEPARC - Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la société VINCI Park

DITRA 08/1949/CC

Monsieur CHENOZ.- Monsieur le Président, je crois que tout a été dit, on va renégocier des contrats qui datent du temps où vous étiez aux affaires, Monsieur Poggiale et on va aussi essayer de mettre d'accord, M. Morel et M. Fouquet. Je vous ferai passer une note de travail qui est notre vision de la gestion des parkings et si vous le voulez bien, nous allons remettre cela d'aplomb. Nous allons voter favorablement les cinq rapports suivants.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 004-19/12/08 CC - Contrat de concession des parkings de stationnement Castellane et Préfecture SMS n° 91/342 du 21 octobre 1991 - Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la Société Méditerranéenne de Stationnement

DITRAAG 08/1961/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 005-19/12/08 CC - Contrat de concession des parkings de stationnement Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone - Société Provençale de Stationnement n° 91/354 du 2 décembre 1991 - Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la Société Provençale de Stationnement

DITRA 08/1971/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 006-19/12/08 CC - Réalisation du pôle d'échange multimodal de Saint-Antoine à Marseille (15ème arrondissement) - Procédure de déclaration d'utilité publique - Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire

DUFHOP 08/2049/CC

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 007-19/12/08 CC - Opération LOREIV - Contrat de modernisation des transports collectifs urbains conclu entre l'Etat et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'avenant n° 3

DITRA 08/1941/CC

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Pagliuca ne participe pas au vote

DTUP 008-19/12/08 CC - Contrat de Délégation de Service Public ayant pour objet l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul à Marseille - Approbation de l'avenant n° 4

DITRA 08/2222/CC

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 009-19/12/08 CC - Parc de stationnement Jules Verne à Marseille - Approbation du règlement d'exploitation

DITRA 08/1904/CC

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 010-19/12/08 CC - Contrat à contribution financière forfaitaire pour l'exploitation des services de transports publics urbains de Marseille Provence Métropole (MPM) avec la Régie des Transports de Marseille (RTM) - Approbation de l'avenant n° 2 relatif à l'intégration de l'activité tramway dans ladite convention

DITRA 08/1982/CC31.

Madame LOTA.- Avis favorable.

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a maintenant deux ans, lorsque le Conseil a voté le contrat passé avec la RTM pour l'exploitation du réseau de bus et de métro, nous avons salué en son temps, la réelle avancée que constituait ce contrat, même s'il ne répondait pas à toutes nos attentes.

L'avenant qui nous est proposé aujourd'hui fait suite à notre décision de principe votée lors de notre dernier Conseil de faire exploiter le tramway par la RTM. Dorénavant, l'unité juridique pour la gestion du réseau bus, tramway et métro de Marseille est donc rétablie et cette gestion va dans le bon sens.

Dans les prochains mois, de nouvelles adaptations sont envisagées dans le sens d'un partenariat plus étroit entre la Communauté Urbaine et la RTM. L'offre de service de la RTM doit en permanence évoluer afin de prendre en compte les attentes des usagers, mais aussi les autres offres de transport en commun.

Sur ce dernier point vous l'imaginez, je fais référence à la réouverture de la ligne TER Aix / Marseille qui apporte 5 gares sur la Communauté Urbaine, une à Septèmes-les-Vallons et quatre sur Marseille.

Cette nouvelle desserte qui a été négociée par la Région au contrat de plan 2000-2006 pour un coût total d'investissement de 160 M€ constitue une desserte ferroviaire régionale mais aussi une nouvelle offre de transports en commun au sein de notre Communauté Urbaine.

Nous avons également souhaité lors de la conception des services, que le nombre de trains entre Saint Antoine et Marseille soit augmenté, c'est ainsi que des navettes supplémentaires circulant dans le sens de la pointe du trafic ont été rajoutées le matin de Saint Antoine vers Marseille et le soir, dans l'autre sens.

Ainsi les habitants de l'ensemble de ces quartiers peuvent désormais accéder au centre-ville par ce véritable RER et à l'ensemble du réseau des métros desservant la gare Saint Charles et ce, en un quart d'heure depuis Saint Antoine ou en 5 minutes depuis Picon Busserine.

La nouvelle offre de service ferroviaire était nécessaire. Il reste désormais à pleinement la valoriser par une meilleure articulation de l'offre de bus de la RTM.

La SNCF et la RTM travaillent d'ores et déjà sur la question. Au-delà des bus, je pense que nous devons aussi poursuivre le travail entrepris pour développer l'intermodalité autour de ces gares. C'est par exemple la réalisation d'une offre de stationnement plus adaptée, c'est aussi la mise en place de parcs à vélos et pistes cyclables sur quelques axes stratégiques menant à ces gares.

Ce que je viens de vous dire pour la desserte ferroviaire Nord Marseille vaudra aussi pour la desserte ferroviaire Est vers Aubagne pour un investissement de 250 M€ financés par le Conseil Général, l'Etat et la Région. Les investissements consentis sur ces projets ferroviaires doivent permettre à terme à la RTM de redéployer ses efforts sur l'amélioration de la desserte locale. C'est ainsi, grâce à votre volonté politique, Monsieur le Président, que nous offrirons une véritable alternative à l'usage de la voiture individuelle.

(Applaudissements)

Monsieur MOLINO. - Concernant ce qui vient d'être indiqué au niveau des tarifications sur les nouvelles gares. Je pense qu'il y a eu un oubli car la gare de Septèmes-les-Vallons n'est pas comprise dans ce dispositif. La difficulté que l'on rencontre et je m'en suis entretenu avec la Maire de secteur Samia Ghali, c'est qu'une partie des Marseillais n'est pas concernée par cela si elle vient prendre le train à la gare de Septèmes-les-Vallons.

Je crois qu'il faut que l'on prenne un avenant le plus rapidement possible pour que les usagers qui prendront le train à Septèmes-les-Vallons puissent bénéficier de cette tarification combinée. Nous possédons un parking de 160 places. Nous sommes voisins et je suis persuadé que les habitants de Notre Dame Limite ou des Bourrelys viendront prendre le train à Septèmes-les-Vallons, mais ils seront pénalisés car ils ne pourront pas bénéficier de cette tarification combinée SNCF / RTM.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci M. Molino, votre remarque est prise en compte.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Pagliuca ne participe pas au vote

UNE AGGLOMERATION ECO RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Mme Vassal étant absente, Madame Boulay, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission ?

Madame BOULAY.- Il n'y a pas eu d'avis unanimement favorable sur les 4 premiers rapports puisqu'il y a eu une abstention et un avis favorable sur le reste.

AGER 001-19/12/08 CC - Exploitation du service public d'assainissement des communes de Cassis et de Ceyreste - Procédure de délégation de service public - Approbation du choix du délégataire, du contrat d'affermage et du règlement de service - Modification des tarifs d'assainissement applicables sur ces communes

DEA 08/2005/CC

Madame BOULAY.- Monsieur le Président, mes chers collègues, concernant la question de la distribution et de l'assainissement de l'eau à Marseille et dans les communes de MPM qui ont fait l'objet des présentes délibérations, les Verts tiennent à préciser que leur souhait au cours de cette mandature est de parvenir à l'horizon 2013, c'est-à-dire au terme des diverses DSP en vigueur, de revenir à une régie publique de l'eau.

Dès les années 70, René Dumont prévoyait qu'un verre d'eau pourrait à l'avenir coûter très cher... Marseille a réussi à le faire...

Car si la Société des Eaux de Marseille est favorablement connue pour la qualité de son eau, elle l'est inversement pour son prix surcoté. L'eau de Marseille est en effet l'une des plus chères de France.

Fin octobre 2007 le magazine de l'UFC Que choisir publiait une vaste enquête sur les profits réalisés par les acteurs de l'eau dans 15 villes françaises. Marseille arrive en tête du classement avec, pour la SEM, un taux de marge nette globale de 56% (distribution et assainissement confondus). A titre de comparaison le taux de marge nette globale à Grenoble, qui est repassée en régie publique, n'est que de 19%.

Ce système de surfacturation pèse sur le budget des usagers marseillais de façon inacceptable. C'est pourquoi nous saluons la baisse significative du prix de l'eau mentionnée dans ces rapports. Nous remarquons ainsi que lorsque la vigilance et la volonté politiques sont là, les habitants voient la différence sur leurs factures.

Nous saluons également le fait que vous ayez, Monsieur le Président, harmonisé la durée des délégations de service public sur les différentes communes.

Nous avons donc aujourd'hui toute liberté pour travailler d'ici 2013 sur une remunicipalisation du service de l'eau, dans un souci de défense de l'intérêt de nos concitoyens.

Nous allons donc voter ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 002-19/12/08 CC - Exploitation du service public de distribution d'eau des communes de Cassis et de Ceyreste - Procédure de délégation de service public - Approbation du choix du délégataire, du contrat d'affermage et du règlement de service - Modification des tarifs d'eau applicables sur ces communes

DEA 08/2006/CC

Monsieur ROUZAUD.- Je crois que M. Magro souhaite intervenir sur ce rapport.

Monsieur MAGRO.- Ces rapports concernent Cassis et Ceyreste, mais en fait, cela a une portée beaucoup plus générale. Bien sûr, il faut se féliciter de la baisse du prix de l'eau et aussi de la manière dont elle se répartit, c'est-à-dire en partie pour l'utilisateur, en partie aussi pour notre établissement public, ce qui permettra d'améliorer les choses du point de vue de l'investissement.

Mais dans le contrat lui-même, il y a des choses qui augmentent les responsabilités du fermier dans le domaine de l'investissement et je trouve que cette répartition est bonne.

Mon intervention porte sur un point. Dans un document que tout le monde n'a pas forcément et qui est le contrat, l'article 21 stipule que la vente de l'eau à l'extérieur du périmètre est autorisée à titre exceptionnelle.

Je me suis quelque peu ému de cette formule qui me semblait insuffisamment cadrée. Après m'être renseigné sur l'historique de ce type d'article, je me suis aperçu que c'est l'Association des Maires de France qui demande systématiquement l'introduction de ce type d'article, afin qu'en cas de pénurie dans une commune, la solidarité entre les communes voisines puisse jouer.

Pour aujourd'hui, la rédaction est ce qu'elle est puisqu'il y a eu un certain nombre d'allers et retours qui se sont faits et pour des raisons diverses on n'a pas pu aboutir à une rédaction qui aurait pu être précisée aujourd'hui. Mais je pense que dans l'avenir, on pourrait préciser que la vente d'eau est autorisée à titre exceptionnelle mais on pourrait compléter avec « en secours à des communes voisines du périmètre de l'affermage ». Cela permettrait de préciser les choses. Pourquoi cela ? Parce que nous sommes à la veille du débat de fond sur la question de la gestion de l'eau et il ne serait pas souhaitable que l'on ne puisse pas mener des débats de fond et que des questions techniques et administratives nous soient imposées dans le débat, ne nous permettant pas tel ou tel choix. Or, il y a un tel maquis de textes, de contrats que l'on doit donc adopter une procédure de clarification qui nous permettra, le moment venu, de répondre à la question de ce débat dans les termes dans lesquels il a été posé par Mme Boulay.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 003-19/12/08 CC - Approbation de l'avenant n°8 à la convention d'affermage du service de l'eau potable de Carnoux en Provence relatif à une prolongation de durée de la convention

DEA 08/2019/CC

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 004-19/12/08 CC - Approbation de l'avenant n°7 à la convention d'affermage 00/6112 du Service de l'Assainissement de Carnoux en Provence relatif à la prolongation de durée de la convention

DEA 08/2021/CC

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 005-19/12/08 CC - Attribution d'une subvention à l'association Recyclodrome pour l'amélioration de la gestion des déchets des professionnels de Noailles et approbation d'une convention

DGPDE 08/2208/CC

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 006-19/12/08 CC - Desserte sanitaire de Grand Val à Marseille (9ème arrondissement) - Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'institution d'une servitude administrative

DUFH 08/2055/CC

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Milon, la Commission « Voirie et Signalisation » s'est réunie le 8 décembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu ?

Madame MILON.- Les quatre rapports n'ont attiré aucune réflexion de la part de la Commission.

VOI 001-19/12/08 CC - Déclaration de projet d'aménagement de la trame viaire du plateau de Plan d'Aoù (15ème arrondissement) à l'issue de l'enquête publique au titre du Code de l'Environnement.

DIVOIAG 08/2027/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 002-19/12/08 CC - Aménagement de la Route de la Télévision à Septèmes les Vallons - Approbation de l'augmentation d'affectation de programme.

DIVOIAG 08/2111/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 003-19/12/08 CC - Tarifs applicables aux droits de voirie et de stationnement sur le territoire de la ville de Marseille pour l'année 2009

DIVOI 08/2119/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 004-19/12/08 CC - Approbation des tarifs de la contribution spéciale imposée aux collectivités, associations et organismes divers pour la mise à disposition par MPM de barrières de police

DIVOI 08/2128/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Piccirillo, la Commission s'est réunie le 8 décembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Monsieur PICCIRILLO.- Le premier rapport concerne un avenant pour la répartition de la consommation électrique sur un contrat de DSP. Il a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

POR 001-19/12/08 CC - Contrat de délégation de service public pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements, école de voile et de glisse attribué à l'YCPR Port de la Pointe Rouge à Marseille - Approbation de l'avenant n° 1

DIPOR 08/2048/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

POR 002-19/12/08 CC - Transports de véhicules sur l'archipel du Frioul. Approbation des tarifs 2009

DIPOR 08/1984/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport est retiré.

POR 003-19/12/08 CC - Redevance d'occupation du domaine public maritime des ports de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et prestations annexes - Approbation des tarifs 2009

DIPOR 08/2050/CC

Monsieur PICCIRILLO.- Il y a eu une augmentation selon l'indice de référence pour les loyers, c'est-à-dire l'indice le plus faible. Il y a une exonération pour les ports de Carry-le-Rouet et Sausset-les-Pins afin de lisser progressivement les tarifications. C'est un avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Colin, quels sont les avis de la Commission ?

Madame COLIN.- Le périmètre des nouvelles zones urbaines ayant changé sur la commune de Sausset-les-Pins, il convient donc de le redéfinir et de redéfinir le périmètre du droit de préemption urbain sur cette commune. Ce rapport a été présenté à la Commission et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

EPPS 001-19/12/08 CC - Exercice du Droit de Préemption Urbain sur le territoire de Sausset les Pins.

DUFHOP 08/2047/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Diard, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur DIARD.- Il y a deux avis. Le premier concerne la désignation au conseil d'administration du GIP des Calanques Marseille Cassis. Il a été proposé de désigner M. Royer-Perreaut en tant que représentant titulaire et Mme Palloix en tant que représentante suppléante. Avis favorable unanime de la Commission avec une abstention de Mmes Jouandon, Goelzer, Palloix et Ortiz et de MM. Agullo et Semeriva.

Le deuxième rapport concerne l'avis de la Communauté Urbaine sur le dossier d'avant-projet pour la création du parc national des calanques. L'avis a été favorable à l'unanimité.

DDIP 001-19/12/08 CC - Désignations au Conseil d'Administration du GIP des Calanques de Marseille à Cassis.

DGEEAG 08/1719/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Monsieur AGULLO.- Il s'agissait plutôt d'une réserve de vote au niveau des Verts lors de la Commission.

Nous ne pouvons pas soutenir cette nomination. Cela n'enlève rien aux qualités de M. Royer-Perreaut.

Les raisons sont multiples et politiques.

Nous ne soutenons pas le projet Boulevard Urbain Sud, une ligne droite vers les calanques pour les voitures.

Nous ne souhaitons pas une densification hôtelière aux abords des calanque (On a déjà parlé du Mont-Rose).

Nous sommes contre la densification des places de bateaux au voisinage des calanques. A ce propos, il faudrait d'ailleurs pénaliser les nombreux propriétaires de bateaux qui ne les utilisent pas. Ce serait plus efficace.

Pour nous le Parc National des Calanques n'est pas un Lunapark vert. Il s'agit en premier lieu de défendre la biodiversité – mon voisin y reviendra - qui est la raison même d'un Parc Naturel et demeure incompatible avec une vision où prime le développement du tourisme.

Il y a aussi les pouvoirs exorbitants tant vantés par M. Royer-Perreaut, ce pouvoir de police dont la Ville de Marseille disposera, et pas les autres communes. C'est un amendement « spécial Marseille » qui a été ajouté. C'est problématique car ce pouvoir de police aura un grand pouvoir de nuisance sur les initiatives des futurs dirigeants du Parc. Nous proposons l'abandon de l'utilisation de ce pouvoir. Nous

voulons que la Ville de Marseille n'exerce pas ses prérogatives de police sur le futur parc, c'est un enjeu majeur pour le développement de ce parc.

Une autre raison est que pour nous le parc national des calanques n'est pas l'apanage des cabanoniers, tant mis en avant en commission par le candidat en Commission. Il en oublie que ce parc sera aussi la fierté des habitants des villes alentours et aussi des habitants des quartiers Nord. Pourquoi au titre des associations, si nombreuses, les habitants des quartiers Nord n'ont-ils pas droit à la parole dans ce GIP ? Il y a beaucoup d'associations de cabanoniers mais on y voit peu la parole d'autres habitants.

Enfin à l'heure des discussions avec les différentes communes consultées sur leur adhésion à la Charte du parc national des calanques, renforcer considérablement le pouvoir de la Ville de Marseille n'est certainement pas de nature à favoriser un accord.

Monsieur ESPINOSA.- C'est ma première intervention. Je voulais juste dire que l'on est en face d'un dossier où il y a enfin une convergence politique, à Droite et à Gauche.

Il s'agit juste d'une nomination. Cette nomination, je l'appuie totalement. Je peux vous dire que depuis 20 ans que je me bats, que je fais des manifestations avec beaucoup d'associations, je pense que c'est là que l'on a une gouvernance partagée parce qu'enfin M. Jean-Noël Guérini et M. Guy Teissier avancent ensemble sur ce dossier dans le sens des citoyens et je pense que l'on ne peut que soutenir cela.

Maintenant, il ne faut pas dire que c'est un chèque en blanc. La feuille de route, c'est un parc national des calanques. Il va y avoir des petits problèmes. Peut-être que pour ces problèmes, il faudra encore sortir dans la rue. Mais ce qui est le plus important de tout, c'est que lorsque l'on fait confiance sur quelque chose de bien, on y va ensemble, mais lorsque cela ne va pas, il ne faut pas avoir honte d'être contre.

Pour finir je voudrais faire un petit voeu : que l'on passe moins de temps à se chamailler, et que l'on investisse toute cette énergie perdue à faire quelque chose pour les citoyens et rien que pour les citoyens.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Espinosa, votre parole est d'or.

Monsieur BENNAHMIA.- Je prends la suite de M. Espinosa et j'irai dans le même sens. Ne boudons pas notre plaisir par rapport à la création de ce parc national. On a attendu déjà trop longtemps. Ne mettons pas des bases qui seraient impossibles par rapport à l'acceptation enfin comprise aujourd'hui par l'ensemble de notre société que le développement durable n'est pas incompatible avec le développement économique.

Quand on parle de tout cela, pour ma part, je suis pour que le parc national des calanques serve évidemment à l'ensemble de nos concitoyens sur MPM, mais aussi sur une base d'écotourisme. Il est bien évident que nous devons utiliser ce parc national pour développer l'économie locale au service de nos concitoyens au niveau local, mais aussi au service de l'extérieur.

Continuons dans cette affaire à aller le plus rapidement possible. L'attente par rapport à cela, la défense des écosystèmes, même si la défense du parc national des calanques est essentielle, nous devons aussi par rapport à cela développer

l'ensemble de l'urbanisation alentour par rapport au Frioul, par rapport à tout ce qui concerne le périurbain. Il faut développer tout cela en haute qualité environnementale avec le développement d'énergies renouvelables.

Si nous voulons entrer dans le plan climat énergie, développé au niveau de l'Union Européenne, nous devons nous mettre en capacité sur MPM de développer les énergies renouvelables. Tout cela est utile, peut aller très rapidement et ce sera du développement économique, de l'emploi, de la taxe professionnelle et de la production énergétique.

Nous avons, avec ce parc national des calanques, un objet essentiel. S'il y a unanimité par rapport à cela, développons-le et continuons le plus rapidement possible.

(Applaudissements).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner M. Royer Perreaut en tant que représentant titulaire et Mme Palloix en tant que représentante suppléante.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mme M. Boulay et de MM. Agullo, Sémériva et Fouquet

DDIP 002-19/12/08 CC - Avis de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le dossier d'avant projet pour la création du Parc National des Calanques.

DGEEAG 08/1871/CC

Monsieur DIARD.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, qu'il me soit permis en premier lieu de remercier l'ensemble de mes collègues pour ma désignation au sein du GIP des calanques et tout particulièrement le Président Caselli d'avoir accepté ainsi de confier cette représentation à un élu de l'opposition.

Le rapport qui nous est soumis à cet instant est me semble-t-il aussi symbolique que politique. En nous demandant de nous prononcer sur le dossier d'avant-projet du parc, nous exprimons une volonté forte de voir cette cathédrale de pierre et ses fonds marins durablement protégés. Nous adressons un message fort à l'Etat d'inscrire notre démarche dans une perspective audacieuse de développement durable. Nous adressons un message tout aussi fort aux Provençaux qui ont la prise de conscience qui anime leurs élus dans le domaine de l'écologie. Mais nous nous fixons surtout une exigence puisque nous proposons, ni plus ni moins, de relever le défi de créer le premier parc national terrestre et maritime à spécificité périurbaine d'Europe et ce, aux portes de la deuxième ville de France.

Nous valorisons donc nos atouts de territoire en profitant de la synergie créée par le Grenelle de l'Environnement et la création de l'Union pour la Méditerranée. En effet, quel territoire peut se prévaloir d'avoir à son Nord la plus grosse opération d'intérêt national d'Europe en terme d'aménagement du territoire, de rénovation urbaine et de développement économique, et à son Sud, la création du

parc national des calanques pour protéger un patrimoine naturel aussi inestimable que fragile.

Il me semble que notre responsabilité collective est précisément de mener de front, avec le même élan, et la même passion ces deux projets structurants. Et qu'ils soient conduits par Guy Teissier est plutôt fait pour me rassurer quand on connaît son ardeur et sa capacité de travail.

Sur le fond maintenant, j'entends dire ici ou là beaucoup de contrevérités, quelquefois motivées par de la mauvaise foi, plus sûrement par de l'ignorance. Non, il est faux de laisser dire qu'avec le parc national, les usages seront menacés. L'art de vie au cabanon fait partie de notre patrimoine culturel. Tout est fait déjà pour qu'il s'inscrive en harmonie avec la nature, que ce soit à Morgiou, Sormiou ou Callelongue. Dès lors, le parc national sera là pour préserver les acquis et les inscrire durablement dans le temps.

La chasse qui fait partie de l'histoire des calanques sera elle aussi préservée tout simplement parce qu'à ce jour, l'essentiel de la pratique cynégétique dans le massif s'inscrit dans une démarche raisonnée, gérée avec des plans de chasse, des jours de chasse, ce qui est en tout point conforme aux standards des parcs nationaux.

Non, il est faux de laisser dire aussi qu'avec le parc national, l'urbanisme sera statufié, freinant le développement de Marseille. Les règles d'urbanisme continueront à être édictées par les communes selon leur PLU et en fonction des règlements existants, liés au classement des territoires en site classé ou en site inscrit.

En revanche, c'est vrai, le parc national devra émettre en cœur de parc uniquement, des avis conformes sur les permis de construire au même titre que la Commission des Sites actuelle. C'est donc une garantie supplémentaire qui ne devrait pas inquiéter outre mesure puisque aujourd'hui, nous le savons tous, tous les permis délivrés, le sont en conformité avec la réglementation.

Avec le parc national, nous pourrons élaborer le PDU, le SCOT, le plan risque incendies de forêt de manière plus cohérente à l'échelle du territoire.

Alors, dans le cadre de la concertation la plus large possible voulue par le Président Teissier sur l'avant-projet, toutes les collectivités ont émis des remarques quelquefois des réserves, voire des oppositions, plus souvent des suggestions. C'est le principe même, me semble-t-il, de la concertation et nous devons nous en féliciter.

Je voudrais lancer un appel à certains de mes collègues en les conjurant de laisser au vestiaire les postures politiciennes qui vraiment n'ont rien à faire dans ce dossier. Je trouve en effet pour le moins déplacé que l'on reproche par exemple au Maire de Marseille d'exprimer des interrogations sur le devenir des noyaux villageois fortement urbanisés en limite du massif, qui sont des sites inscrits et non des sites classés, quand le Conseil Général ou la Communauté Urbaine demandent de sortir du périmètre de cœur de parc le massif du Grand Caunet qui lui est classé en ZNIEF et en Natura 2000, ce qui signifie que la valeur patrimoniale est hautement plus reconnue. Il ne peut y avoir sur ce dossier de vérité écologique à géométrie variable. Les attentes exprimées par les uns et les autres sont aussi légitimes, elles sont aussi l'expression des élus de territoires. A défaut de les partager, et c'est mon cas pour certaines d'entre elles, il me semble que l'on peut les entendre. Mais une chose est sûre, c'est que cette situation impose une exigence supplémentaire pour le

GIP : celle de mener durant les deux ans qui viennent un exercice d'explication, d'expression et de conviction de haute volée et ce, pour parvenir au point d'équilibre indispensable entre la nécessaire protection du massif et le tout aussi nécessaire développement du territoire communautaire. Et pour y parvenir, je fais confiance au Président Teissier.

Mais cette situation impose également une exigence de la part des partenaires institutionnels. Aujourd'hui, quand la Communauté Urbaine attire notre attention sur l'incompatibilité entre les attentes d'un cœur de parc maritime et les conséquences des rejets de l'émissaire de Cortiou d'une part et son impossibilité à financer à court ou moyen terme des travaux de prolongement de l'émissaire d'autre part, elle est dans une démarche de vérité louable. Mais la situation, loin de nous satisfaire, doit nous conduire, au contraire, à trouver les financements nécessaires par les fonds européens, par l'Agence de l'Eau par exemple, que seul le parc national nous permettra précisément d'obtenir du fait de ce nouveau statut.

C'est donc une démarche volontariste qui doit nous animer et non un esprit de résignation. Après cette phase de concertation, viendra le temps où chacun prendra ses responsabilités politiques, mais très sincèrement, mes chers collègues, les seules exigences qui doivent nous guider dans l'immédiat sont celles de la responsabilité, celles de la clarté et surtout, mes chers collègues, celles de la sincérité. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Royer Perreaut, je dois dire qu'il s'agit de la dernière délibération que nous votons cette année, je suis très heureux en tant que Président qu'elle concerne le parc naturel des calanques.

Monsieur FOUQUET.- Les Verts se réjouissent de la création du parc des calanques, c'est évident. C'est l'aboutissement d'une mobilisation qui n'est pas uniquement politique, mais qui est très associative comme le disait M. Espinosa tout à l'heure. C'est donc un aboutissement. Nous sommes toujours en période d'attente. Nous sommes satisfaits malgré la déception de ne pas voir figurer la partie terrestre de la Côte Bleue, mais nous savons également qu'il s'agit d'un dossier d'avant-projet et que pendant une année au moins, les discussions vont se poursuivre.

Quand j'entends la personne qui représentera la Communauté Urbaine au GIP des calanques, je me dis que les choses ne sont pas si simples que cela. J'ajouterais, pour les complexifier un peu plus, que lorsqu'on parle de ce grand système environnemental périurbain qu'il faut protéger, il y a la loi littoral, la zone Natura 2000. Il faut savoir ce que l'on veut faire de chaque territoire. Le Frioul, ce n'est pas les calanques. Les autres domaines sur la Côte Bleue et la partie entre Cassis et La Ciotat, ce sont des parties différentes.

Ce que je souhaite, et ce que nous souhaitons faire, c'est que comme le disait Gaston Rebuffat et c'est une phrase que j'aime et que je répète à longueur de temps : « *Les calanques, ça se mérite* ».

Madame MILON.- Cassis se mérite aussi !

Monsieur LE PRESIDENT.- Les Maires défendent leur commune.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, permettez-moi de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et de nouvel an pour vous et vos familles. A l'année prochaine !

(Applaudissements)

(La séance est levée à 12 heures 45).